

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Diplôme de directeur d'établissement
d'éducation adaptée et spécialisée**

Session 2021

**Rôle du directeur adjoint chargé de
Segpa dans la lutte contre le décrochage
scolaire**

Étude menée dans trois collèges avec Segpa du département du
Rhône

Mémoire présenté par

Muriel Chaumat

Sommaire

Glossaire.....	6
Paroles de rentrée	7
Introduction	8
1 Le décrochage.....	10
1.1 Les politiques publiques	10
1.2 Essai de définitions	12
1.2.1 Difficulté scolaire- échec scolaire	12
1.2.2 Absentéisme	12
1.2.3 Déscolarisation.....	13
1.2.4 Qu'est-ce donc que le décrochage ?	13
1.3 Les facteurs de décrochage scolaire	14
1.3.1 Le personnel et familial	14
1.3.2 Le scolaire.....	14
1.4 La prévention au collège	15
1.4.1 Un groupe : le GPDS.....	15
1.4.2 Une personne : le référent.....	15
1.4.3 Un parcours : le PAFI	16
1.4.4 Un dispositif : le dispositif relais.....	16
1.4.5 Une mission : la MLDS.....	16
1.4.6 Une semaine : de la persévérance scolaire	17
1.4.7 Un certificat : CPLDS	17
1.4.8 Des possibilités : des initiatives locales	17
1.5 Et la Segpa ?.....	17
1.5.1 Présentation de la Segpa	17
1.5.2 Le Dacs.....	18
1.5.3 Orientation en Segpa et CDOEASD	18

1.5.4	Profil des élèves de Segpa.....	19
1.6	Pour conclure	20
2	L'enquête	21
2.1	Problématique et hypothèses.....	21
2.2	Démarche.....	21
2.2.1	Explicitation du choix de la démarche	21
2.2.2	Méthode de recueil des données.....	22
2.2.3	Méthode d'analyse et d'interprétation et des données.....	23
2.2.4	Les sources : personnes cibles	23
2.3	Le terrain	24
2.3.1	Contexte académie-département	24
2.3.2	Collège A	24
2.3.3	Collège B	25
2.3.4	Collège C	25
2.4	Analyse et interprétation.....	25
2.4.1	Quand la difficulté scolaire est en cause	25
2.4.2	Absentéisme et décrochage	27
2.4.3	Quand le comportement est questionné	29
2.4.4	Oser penser le paradoxe	31
2.4.5	Communication entre professionnels : la qualité du lien	33
2.4.6	Le Dacs comme spécialiste décrochage ?	35
2.5	Pour conclure	37
3	Perspectives, programme.....	37
3.1	Posture réflexive et résolument optimiste.....	38
3.2	Évaluation des actions.....	39
3.3	Une culture professionnelle commune	39
3.4	Agir au cœur de la classe.....	39
3.5	La communication	40

3.6	Importance du processus	41
3.7	Pour conclure	42
	Conclusion	43
	Bibliographie	45
	Annexes	I
	Annexe I Grilles d'entretien semi-directif	II
	Grille d'entretien semi-directif pour assistante sociale.....	II
	Grille d'entretien semi-directif pour conseiller principal d'éducation.....	IV
	Grille d'entretien semi-directif pour directeur adjoint chargé de Segpa.....	VI
	Grille d'entretien semi-directif pour psychologue EDO	IX
	Grille d'entretien pour le référent décrochage	XII
	Annexe II Liste des entretiens effectués dans leur ordre chronologique par collège.....	XIV
	Annexe III Transcription de l'entretien, anonymé, avec l'assistante sociale du collège C.....	XIV

Glossaire

AED : assistant éducatif
APAE : aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements
AVS : auxiliaire de vie scolaire
BEP : brevet d'étude professionnel
CAP : certificat d'aptitude professionnelle
CDAPH : commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée
CDOEASD : commission d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
CFA : centre de formation d'apprentis
CPE : conseiller principal d'éducation
CPLDS : certificat professionnel de lutte contre le décrochage scolaire
CSP : catégorie socio-professionnelle
DACS : directeur adjoint chargé de Segpa
DAP : dispositif d'accompagnement personnalisé, interne au collège
DASEN : directeur académique des services de l'éducation nationale
DEPP : direction de l'évaluation prospective et performance
DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale
EPLÉ : établissement public local d'enseignement
ESS : équipe de suivi de scolarisation
FOQUALE : réseau formation qualification emploi
GPDS : groupe de prévention du décrochage scolaire
HSE : heure supplémentaire enseignant
IEN ASH : inspecteur de l'éducation nationale spécialité adaptation scolaire et handicap
INSEE : institut national de la statistique et des études économiques
IPS : indice de position sociale
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
MEN : ministère de l'éducation nationale
MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire
PAFI : parcours aménagé de formation initiale
PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPRE : plan personnalisé de réussite éducative
PPS : projet personnalisé de scolarisation
PRE : plan de réussite éducative
PSY EN- EDO : psychologue de l'éducation nationale spécialité éducation développement et conseil en orientation
QPV : quartier prioritaire de la ville
RASED : réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté
REP : réseau d'éducation prioritaire
REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé
SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté
ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivant

Paroles de rentrée

Un collègue, le lundi de la pré-rentrée, première réunion des professeurs principaux dirigée par le chef d'établissement : « L'important c'est de récupérer les gamins le plus vite possible. Si vous avez besoin, j'ouvre le collège le mercredi après-midi et on a les moyens de vous payer en HSE (Heure supplémentaire enseignant). On a juste trois élèves qui n'ont pas eu de place : ils vont aller à la MLDS » (chef d'établissement, septembre 2020).

Puis, première réunion de l'équipe de Segpa : « Il a plus un profil de décrocheur scolaire ; le contexte l'arrange ; il est dans la fuite, l'évitement... Si, en plus, il a la sympathie des parents... il faut le mettre dans *Starting block*¹ [...] de toute façon ça ne servira à rien... il ne s'empare de rien [...] On va le perdre [...] C'est quoi sa date de naissance ? [...] Il va avoir 15 ans, on a encore un an[...] Ça va, sinon il aurait joué la montre » (un enseignant, septembre 2020).

Puis à propos d'un autre élève : « L'année dernière, il y a un 4^e qui a complètement décroché... y avait rien (*sic*) à faire, surtout qu'il était pris dans un truc qui lui faisait gagner de l'argent » (un enseignant, septembre 2020).

¹ Dispositif de prévention du décrochage en partenariat collège-ville-association

Introduction

Auparavant enseignante spécialisée en établissement pénitentiaire pour mineurs, mes missions de pédagogue s'inséraient dans le cadre plus large de la construction d'un projet de sortie du jeune, projet de sortie dans lequel la partie continuité de scolarité occupe une part importante de la validation de ce dernier par le juge. Cette construction nécessite un travail en étroite collaboration avec la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Administration pénitentiaire, les services sociaux et médicaux, ainsi que les différents intervenants de l'Éducation nationale.

Ensuite, secrétaire de CDOEASD (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) ma mission principale a été d'instruire les dossiers d'orientation et de procéder à l'affectation des élèves en Segpa. Dans certains dossiers d'orientation, remontés notamment des écoles élémentaires, était évoqué le risque du décrochage scolaire, comme si une orientation en Segpa pouvait au moins partiellement le prévenir. De plus, parfois les DACS (Directeur adjoint de classe Segpa) m'ont alertée sur certaines situations de grand absentéisme. J'ai donc travaillé sur ces dossiers entre autres avec la DIVE (Division de la vie de l'élève), les familles et les services sociaux.

Les questions ont commencé à émerger sur ce thème du décrochage scolaire : la Segpa est-elle vue comme un lieu de prévention du décrochage scolaire ? Comment le DACS peut-il agir pour prévenir ce décrochage ?

Puis, en tant que faisant fonction de Dacs pendant un an en collège en REP⁺ (Réseau d'éducation prioritaire renforcé), j'ai pu constater de nombreuses absences d'élèves. Cet absentéisme est là une préoccupation principale de l'ensemble du personnel de l'établissement pour l'ensemble des élèves du collège. De nombreux dispositifs sont mis en place pour tenter d'y remédier.

Afin d'avoir une vision rapide de l'état des lieux sur les Segpa du Rhône et de m'aider à affiner mon sujet de mémoire, j'envoie un mail aux Dacs du département alors en poste. Les premières réponses arrivent rapidement. Leur variété m'interroge : d'aucune action spécifique sur l'établissement à une profusion de propositions de mises en œuvre, d'une inscription dans le projet d'établissement à une écriture isolée dans le projet de la Segpa.

Les questions auxquelles je vais essayer de répondre dans ce mémoire sont les suivantes : Quels sont les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ? Comment sont-ils mis en œuvre sur les établissements ? Au sein de la Segpa, une attention particulière est-elle portée sur ce sujet ? Dans ce cas, sous quel angle la problématique du décrochage

scolaire y est-elle abordée ? Y a-t-il des spécificités de traitement en Segpa, des mises en place particulières, des projets, pour lutter contre le décrochage scolaire ? À l'échelle de l'établissement, comment est prise en compte cette thématique ? Comment expliquer les différences constatées d'un collège à l'autre ?

Dans la première partie de ce mémoire, je présenterai un bref historique des politiques publiques en France sur la notion de décrochage. Puis j'essaierai de définir cette notion en indiquant ensuite différents facteurs de risque. J'évoquerai ensuite le cadre réglementaire et les différents dispositifs de prévention du décrochage dans les collèges. La fin de cette partie théorique présentera la Segpa et les élèves qui y sont scolarisés.

Dans une deuxième partie, la présentation de mon étude, j'indiquerai la problématique, les hypothèses de recherche, la démarche et les terrains choisis. La fin de cette deuxième partie proposera une analyse et une interprétation de ces données.

Enfin, en lien avec la revue de littérature et l'analyse des données d'enquête, la troisième partie permettra d'élaborer des points de réflexion qui viendront expliciter mes choix professionnels sur ce sujet en tant que directrice adjointe chargée de Segpa.

Je terminerai ce mémoire en faisant une synthèse de ces pages et en ouvrant sur d'autres pistes éventuelles.

1 Le décrochage

Ce premier chapitre tente de répondre à la question de l'émergence du décrochage comme objet de politique publique, puis à celle de la définition du terme lui-même.

La thématique du décrochage est de nos jours contenue dans un cadre réglementaire qui propose ainsi différentes actions pour y répondre.

La population scolaire plus particulièrement étudiée sur cette thématique dans ce mémoire est celle des élèves de Segpa, population que je tenterai de définir en fin de ce chapitre.

1.1 Les politiques publiques

En France, la période des « Trente Glorieuses », des années 1945 aux années 1975, se caractérise par le plein emploi. À partir des années 60, avec la massification de l'enseignement, l'échec scolaire devient une question majeure.

À la suite du premier choc pétrolier de 1973, la crise économique et sociale s'installe de manière durable. Elle freine de plus en plus l'insertion professionnelle des non diplômés. Un lien fort est établi entre le niveau de formation et l'insertion sur le marché de l'emploi. La question des sorties précoces entre dans les politiques publiques et est traitée du côté de l'insertion professionnelle avec la mise en place de dispositifs en dehors de l'institution scolaire. (En 1981, le Rapport Schwartz propose création des Missions locales).

Puis, la prise en compte des sortants sans diplôme passe progressivement du Ministère de l'emploi au Ministère de l'Éducation nationale : il s'agit alors de donner à l'école les possibilités de répondre aux besoins du système productif.

En 1989, alors que Lionel Jospin est premier ministre, la Loi n°89-486 fixe comme objectif de conduire avant l'année 2000 l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou du brevet d'études professionnelles (BEP) et 80 % au niveau du baccalauréat. Une des finalités mise en avant dès l'article premier est « s'insérer dans la vie sociale et professionnelle » (Art.1 Loi n° 89-486) avec une adaptation de la formation aux changements économiques.

Dans les années 90, la question des arrêts précoces de scolarité est associée à celle de la violence et de l'insécurité urbaine. La déscolarisation, associée à un danger social, se trouve alors au centre du débat public. Le terme de décrochage émerge et l'école devient au centre de cette problématique : on parle alors de décrochage scolaire (Bernard, 2014).

Depuis les années 2000, à partir du sommet de Lisbonne, le terme de décrochage est institutionnalisé au sein des États européens. Le développement économique et social ne peut faire l'impasse du développement de la connaissance. La baisse du taux de décrochage devient, de ce fait, une des cibles de la politique européenne (DEPP, 2020). Il ne s'agit plus de compenser les effets du décrochage, mais de le prévenir.

Au niveau national, dans le cadre du Plan Espoir Banlieue des mesures de lutte contre le décrochage scolaire, avec un « diagnostic partagé » et « l'élaboration de réponses adaptées au contexte local » sont actées dans la Circulaire n°2008-174.

En 2009, avec Martin Hirsch à la tête du Haut-Commissariat à la Jeunesse, la lutte contre le décrochage scolaire devient un objectif national. Le texte interministériel « Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire » met l'accent sur « la coordination locale » des acteurs. Dans le plan « Agir pour la jeunesse » (Conseil national des politiques de lutte contre les exclusions, 2009) annoncé en Septembre 2009 par N. Sarkozy, Président de la République, est affirmée l'intention de « combattre résolument le décrochage scolaire des 16-18 ans » avec entre autres la généralisation des plateformes de suivi des décrocheurs.

En 2013, « 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme classé au niveau IV ou V de la nomenclature interministérielle » (Circulaire n° 2013-035). Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, réaffirme la lutte contre le décrochage. La Loi n° 2013-595 modifie l'article L.122-1 du Code de l'éducation en ces termes : « Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté ». L'article L.122.2 modifié indique ainsi le droit au retour en formation sous statut scolaire de tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme. La lutte contre le décrochage scolaire constitue une des missions centrales de l'Éducation nationale.

En tant que ministre de l'Éducation nationale de 2014 à 2017, Najat Vallaud-Belkacem poursuit la mise en œuvre de cette loi. Le 21 novembre 2014, conjointement au Premier Ministre, elle annonce le Plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire ».

En 2015, la Circulaire n°2015-041 précise comment mettre en place le droit au retour en formation initiale.

Faisant suite au lancement en septembre 2013 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Président de la République Emmanuel Macron, à la rentrée 2020, renforce les mesures de lutte contre le décrochage scolaire. L'obligation de

formation des 16-18 ans vise à ce qu'aucun jeune ne se trouve sans solution et qu'il soit scolarisé, en formation ou en situation d'emploi. (Art.15 Loi n°2019-791)

En 2017, en France 80 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. (Vergnies, 2018). La Circulaire de rentrée du 10-7-2020 consacre un paragraphe spécifique à « Lutter contre le décrochage scolaire », mettant l'accent notamment sur le passage entre la fin du collège et l'entrée en lycée ou CFA. (Centre de formation d'apprentis)

1.2 Essai de définitions

1.2.1 Difficulté scolaire- échec scolaire

Bien que les décrocheurs soient souvent des élèves en difficulté scolaire, un élève en difficulté scolaire n'est pas toujours décrocheur. Le traitement de la difficulté scolaire relève des équipes pédagogiques. Il peut être cependant un indicateur de risque de décrochage.

Il convient alors de distinguer le décrochage scolaire de l'échec scolaire. Le premier se réfère au rapport entre l'individu et le système scolaire tandis que le second se réfère aux apprentissages. (Charlot, 1997)

La notion de « décrochage cognitif » désigne alors les situations d'élèves, présents dans l'établissement, mais qui ne semblent pas mobilisés dans les apprentissages.

1.2.2 Absentéisme

L'absentéisme est un manque à l'obligation d'assiduité pour un élève inscrit dans l'établissement. De retards fréquents pour arriver à l'école, forme la plus courante pour plus d'un élève sur deux, à un absentéisme perlé avec manquement volontaire de certains cours, jusqu'à une journée entière d'absence, l'absentéisme se présente de différentes manières.

Il est à la fois une notion administrative, avec une procédure de signalement, mais, d'après la comparaison internationale à partir de données PISA 2015, menée par C. Monseur et A. Baye pour le Cnesco (2017), à la fois le signe précurseur, et donc un des prédicteurs le plus puissant, du risque de décrochage.

Cette même étude met en évidence de multiples facteurs explicatifs, tant scolaires qu'individuels de l'absentéisme. Il est à noter qu'en France, parmi ces facteurs, le statut migratoire, le sentiment d'appartenance ou non à l'établissement, le sentiment d'injustice et le taux d'absentéisme des pairs produisent des effets particulièrement élevés.

La lutte contre l'absentéisme, premier signe d'alerte, peut alors être un objectif affiché de l'établissement, l'assiduité scolaire étant une condition de la réussite.

1.2.3 Déscolarisation

Ce terme désigne la situation de jeunes de moins de 16 ans qui, pour une raison ou une autre, échappent à l'obligation scolaire. Cette notion s'avère difficile à circonscrire et regroupe des situations très différentes comme des élèves exclus par conseil de discipline et non encore réaffectés ou des élèves inscrits mais qui ne fréquentent pas l'établissement.

La déscolarisation peut aussi être considérée comme étape ultime du processus de décrochage.

1.2.4 Qu'est-ce donc que le décrochage ?

Le Code de l'éducation, dans l'article L313-7 indique la mise en place d'un recensement et d'une prise en charge de ces jeunes n'ayant pas atteint un niveau de qualification minimum, défini par le Décret n° 2010-1781 : « soit du baccalauréat général ; soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. » (En 2019, pour une harmonisation européenne, le niveau V devient niveau 3 et niveau IV devient 4 dans le répertoire national des certifications professionnelle ; Décret n° 2019-14).

Conformément à la Circulaire n° 2011-028, le décrocheur est donc un jeune qui a quitté le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Il s'agit alors de mieux les repérer pour les accompagner vers la formation ou l'emploi à travers notamment le dispositif des plateformes de suivi d'appui aux décrocheurs.

Le décrochage scolaire se mesure donc en référence à des normes.

Bien que nous ne puissions mesurer que le volume des « décrochés », le terme de décrochage indique à la fois un processus et son aboutissement, conséquence d'accumulation de facteurs qui tiennent à la fois au parcours personnel du jeune et au fonctionnement du système scolaire. Le terme de décrochage intègre donc ainsi des situations très différentes.

Phénomène hétérogène, processus lent, fait de ruptures sociales et institutionnelles, aucun facteur unique et précis n'est à lui seul la cause de décrochage ; il ne doit être analysé que dans un contexte précis, à l'articulation d'une multitude de facteurs.

Le décrochage scolaire, difficilement saisissable en termes de concept est plus aisé à cerner en termes de problématique.

1.3 Les facteurs de décrochage scolaire

Selon les recherches, les approches sur le décrochage sont différentes. Elles peuvent étudier le décrochage sous l'angle des facteurs de risque de décrochage, des parcours de décrocheurs, du contexte de décrochage ou encore des actions de prévention ou remédiation.

Dans la revue de littérature, les auteurs s'accordent sur le fait que le décrochage scolaire est un processus multifactoriel, un ensemble de facteurs interagissant entre eux. L'élève n'est pas brusquement décrocheur et le décrochage n'est pas seulement dû à la difficulté scolaire, mais à une combinaison d'éléments personnels, familiaux, sociaux, scolaires.

1.3.1 Le personnel et familial

A. Dardier, N. Laïb et I. Robert-Bobée (INSEE, 2013) indiquent que les décrocheurs sont plutôt d'origine sociale modeste, avec des mères moins diplômées. Ces familles moins aisées financièrement, ont aussi une moindre ambition scolaire pour leurs enfants. Le dossier de synthèse du CNEC (2017), confirme que « L'ensemble des recherches est unanime quant à l'effet du milieu socio-économique sur le risque de décrochage scolaire. »

P. Rayou (2012), quant à lui, affirme que les catégories sociales sont pertinentes pour éclairer le phénomène de décrochage (davantage de garçons que de filles, milieux populaires davantage touchés) mais qu'il ne faudrait pas, de ce fait, oublier les autres élèves qui ne correspondent pas à ce portrait stéréotypé du décrocheur.

Les jeunes décrocheurs ont, en moyenne, connu un parcours de vie plus difficile que les jeunes n'ayant pas décroché. Ils sont plus nombreux à avoir rencontré des problèmes de santé ayant perturbé leur scolarité, des événements familiaux (maladie ou décès des parents, séparation).

Certains facteurs psychologiques tels que l'estime de soi, le rapport aux apprentissages, la motivation en lien avec la perte de sens donné à l'école, ou comportementaux peuvent aussi intervenir.

1.3.2 Le scolaire

La publication de l'INSEE (2013), indique un lien entre le décrochage et le niveau en mathématiques et en français à l'entrée en sixième.

La notion de malentendus socio-cognitifs, touchant directement les apprentissages, peut aussi éclairer le processus de décrochage d'élèves issus des catégories sociales défavorisées.

Des facteurs autres que pédagogiques interviennent. Le dossier de présentation du plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » (2014) met en évidence des déterminants significatifs dans le décrochage scolaire tels que la relation entre le jeune, sa famille et l'école, l'orientation subie, la perception de l'institution, l'incompréhension des règles scolaires, l'organisation et les modalités d'évaluation, le climat scolaire, le changement de cycle ou de degré.

1.4 La prévention au collège

1.4.1 Un groupe : le GPDS

Mis en place en place par la Circulaire n°2013-035 avec la nomination au sein de chaque établissement d'un référent décrochage, il est inscrit dans l'action des réseaux FOQUALE (Formation qualification emploi).

Le groupe de prévention du décrochage scolaire, (GPDS), interne à l'établissement, est composé de personnel d'éducation, d'orientation, de santé, du secteur social, du coordinateur MLDS, et de personnel d'encadrement ainsi que de toute autre personne ressource.

Il est une instance, sous l'autorité du chef d'établissement, participant au repérage et à la prévention du décrochage scolaire. Il associe l'ensemble de la communauté éducative et concerne l'ensemble des élèves.

Inscrit dans le projet d'établissement, afin de formaliser ses objectifs mais aussi de le légitimer, de le pérenniser, il fait l'objet d'une présentation de ses actions et de ses résultats au conseil d'administration. Il pourra ainsi être construit et évoluer en fonction des caractéristiques de son environnement (territoire, personnel, fonctionnement du collège) et de la réalité des besoins.

1.4.2 Une personne : le référent

Le référent décrochage, nommé par le chef d'un établissement du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage, coordonne l'action de prévention des établissements, notamment au sein du GPDS. Il est l'interlocuteur privilégié des services académiques, notamment de la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire), et des différents partenaires qui contribuent à cette mission.

Il a en particulier un rôle d'impulsion pédagogique sur le champ de la prévention et sur celui de la persévérance scolaire et mobilise l'ensemble de la communauté éducative pour faire de la problématique du décrochage l'affaire de tous.

1.4.3 Un parcours : le PAFI

Le PAFI, parcours aménagé de formation initial, est un des éléments du volet prévention du décrochage scolaire. Il permet l'aménagement du parcours des élèves, âgés de 15 à 19 ans, en risque de décrochage scolaire dont la situation a été analysée en GPDS.

Le jeune reste sous statut scolaire, quel que soit le parcours retenu (stage en entreprise, activités extra-scolaires, service civique...) Les différents temps hors établissement font l'objet d'une convention entre l'organisme d'accueil et le collège.

La démarche, validée par le conseil d'administration de l'établissement doit faire l'objet pour les moins de 16 ans, d'une validation par le DASEN (Directeur adjoint des services de l'Éducation nationale).

1.4.4 Un dispositif : le dispositif relais

Les dispositifs relais ou les ateliers relais sont des modalités temporaires et adaptées de scolarisation. Ils accueillent des élèves de moins de 16 ans qui ont auparavant bénéficié de toutes les actions d'aide et de soutien du collège en vue de prévenir le décrochage scolaire.

Inscrits dans les schémas départementaux de lutte contre le décrochage scolaire, dans le projet d'établissement scolaire et sur la base d'une convention entre l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif, ces dispositifs associent des personnels enseignants, éducatifs, médico-sociaux dans un double objectif de ramener l'élève vers la scolarité et de développer ses compétences sociales. Des suivis statistiques permettent d'évaluer le dispositif.

Leur création répond à d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, qui modifie ainsi l'article L.111-1 du Code de l'éducation : « lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ».

1.4.5 Une mission : la MLDS

La mission de lutte contre le décrochage scolaire, dont les missions du personnel sont cadrées par la Circulaire n° 2016-212 est un dispositif organisé dans chaque académie pour apporter conseil, expertise et formation auprès des établissements scolaires dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Dispositif entre autres de prévention, en lien avec le référent décrochage de l'établissement, elle concourt au repérage des élèves en risque de décrochage.

1.4.6 Une semaine : de la persévérance scolaire

La semaine de la persévérance scolaire est une des mesures du plan « Vaincre le décrochage scolaire ». Il s'agit de mettre en valeur lors de cette semaine toutes les actions qui ont été mises en place sur l'établissement pour l'accrochage scolaire. Déployée sur tout le territoire, elle est un levier pédagogique sur l'établissement en renforçant notamment le lien entre les personnes.

1.4.7 Un certificat : CPLDS

Instauré par le Décret n° 2017-791 le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels (MLDS, référents décrochages...) plus particulièrement impliqués dans les missions de prévention du décrochage et d'accompagnement des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale (Art L.122-2 du Code de l'éducation).

1.4.8 Des possibilités : des initiatives locales

L'image de l'établissement, le renforcement de la motivation par différents projets culturels, une communication non violente et positive, une valorisation des élèves, un travail sur l'orientation sont autant de points qui peuvent faire l'objet de projets spécifiques dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Selon les besoins et les ressources, l'établissement peut faire appel à des partenaires extérieurs à l'établissement (association, services sociaux).

1.5 Et la Segpa ?

1.5.1 Présentation de la Segpa

La Segpa, Section d'enseignement général et professionnel adapté, est une structure, placée sous l'autorité du chef d'établissement, intégrée dans certains collèges. Elle a une taille minimale de quatre divisions (de la sixième à la troisième).

La Circulaire n° 2015-176 ainsi que les Arrêtés du 21 octobre 2015 et du 1^{er} décembre 2015 relatifs aux Segpa précisent les horaires et l'organisation de l'enseignement. Le paragraphe 3 de cette circulaire indique : « La Segpa a pour ambition l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de

culture pour les élèves qu'elle accompagne vers l'accès à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V. »

La Segpa est un lieu de préparation à l'accès une formation professionnelle, avec un accompagnement particulier des élèves tout au long de leur cursus, notamment à travers le « Parcours Avenir ». Elle est insérée dans le réseau des établissements du territoire, permettant ainsi une fluidité des parcours de formation des élèves. La lecture du paragraphe 7.4 de cette même circulaire met en avant l'importance du lien collège-lycée « Afin d'éviter que les élèves bénéficiant de la Segpa ne renoncent à une poursuite de scolarité en CAP ou décrochent en cours de formation ».

1.5.2 Le Dacs

La circulaire n° 2015-176 précise les missions du Directeur adjoint de classe Segpa. Sous l'autorité du chef d'établissement, il assure entre autres l'organisation et la coordination des actions pédagogiques. Travaillant en lien avec les différents professionnels, (médecins, psychologues, travailleur sociaux ...), il permet ainsi le suivi individualisé de chaque élève. Membre de l'équipe de direction, il veille à la cohérence du projet de la Segpa, inscrit dans le projet d'établissement. Le Dacs planifie et organise les stages en milieu professionnel, assure le lien avec les établissements de formation. Interlocuteur essentiel des familles, il veille également à la communication des bilans à la CDOEASD pour le suivi de l'orientation des élèves.

Les annexes de l'Arrêté du 19 février 1988 modifié créant le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) précisent les activités et compétences du directeur d'établissement d'éducation adaptée ou spécialisée. Le préambule met en avant la promulgation, au-delà de la scolarité, de l'intégration professionnelle et sociale du public accueilli.

1.5.3 Orientation en Segpa et CDOEASD

Les élèves accueillis en Segpa, si possible par classe de moins de 16 élèves, sont définis dans la Circulaire n°2015-176 comme « présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention d'aide ainsi que de soutien. »

La pré-orientation en Segpa peut avoir lieu à la fin de la deuxième année du cycle de consolidation. À la suite du conseil des maîtres, lorsqu'un élève présente des difficultés scolaires importantes que les différentes actions (RASED, PPRE...) n'ont pas pu résoudre, le directeur d'école s'entretient avec les responsables légaux pour leur présenter les enseignements adaptés.

Un dossier, selon les modalités définies par l'Arrêté n° du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la CDOEASD en définit les modalités.

Après avis favorable à la pré-orientation en Segpa par la CDOEASD, les responsables légaux peuvent refuser ; dans ce cas, l'élève poursuit en sixième ordinaire. Les responsables légaux de l'élève sont ainsi associés tout au long du processus de pré-orientation ou d'orientation.

Au niveau du collège, le conseil de classe à la fin de la troisième année du cycle de consolidation, peut aussi proposer une orientation vers les enseignements adaptés, selon les modalités prévues dans cette même circulaire (Circulaire n°2015-176).

La Segpa peut aussi scolariser des élèves bénéficiant d'un PPS (Projet personnel de scolarisation) à la suite d'une décision d'orientation proposée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), sur accord des responsables légaux. (Art. L.351-1 du Code de l'Éducation et Art. L.146-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.)

1.5.4 Profil des élèves de Segpa

Si tant est qu'il est difficile de cerner un profil d'élèves de Segpa sans aller vers le réductionnisme et la caricature, il est, me semble-t-il, important d'en discerner quelques caractéristiques.

Comme vu précédemment, les élèves de Segpa sont des élèves « présentant des difficultés scolaires graves et persistantes » (Circulaire n°2015-176)

La note d'information n°2 de Janvier 2017 de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) proposant une étude comparative des CSP des élèves de SEGPA avec les collégiens du cursus général, indique que les élèves de Segpa sont majoritairement issus d'un milieu social défavorisé.

Cette note mentionne aussi que « parmi les élèves entrés en sixième en 2007, 3,4 %, soit plus de 28 000, ont intégré une classe de Segpa [...] au cours du collège » ; puis quelques lignes après : « Une part importante des élèves de Segpa (58 %) est sortie du système scolaire sans obtenir un diplôme. Certains ont abandonné leur scolarité avant d'atteindre la classe de troisième Segpa ou à la fin du collège, d'autres durant la préparation d'un diplôme professionnel ».

Elle précise que « pour l'ensemble des élèves de sixième, le taux d'accès en troisième est de 96 % alors que, pour les élèves qui passent par une classe de Segpa au collège, 85 % atteignent la troisième ».

Et enfin que « 20 % de ceux ayant atteint la classe de troisième (Segpa) sortent du système éducatif à l'issue du collège ».

1.6 Pour conclure

Ainsi l'inquiétude des années 70, exprimée dans les politiques publiques « décrochage » dans les années 90, engendrant alors un certain nombre de mesures pour y remédier, concerne plus particulièrement encore les élèves de Segpa, selon les différentes études actuelles.

2 L'enquête

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons vu que le problème du décrochage scolaire est un sujet qui prend toute sa place dans les politiques publiques. Phénomène autrefois socialement acceptable, il est devenu du fait de la prépondérance du diplôme sur l'emploi, un véritable enjeu économique et social.

Les élèves de Segpa, présentent des profils avec de grands risques de décrochage scolaire ; le paragraphe 3 de la circulaire n° 2015-176 mentionne : « La Segpa a pour ambition l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour les élèves qu'elle accompagne vers l'accès à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V et le paragraphe 7.4 de cette même circulaire : « ...d'éviter que les élèves bénéficiant de la Segpa ne renoncent à une poursuite de scolarité en CAP ou décrochent en cours de formation ».

2.1 Problématique et hypothèses.

La problématique à laquelle je vais essayer de répondre dans ce mémoire est donc la suivante : Quelle peut être la place du directeur de Segpa dans la lutte contre le décrochage scolaire ?

Je formule ainsi trois hypothèses :

Hypothèse 1 : La spécificité sociologique du territoire, favorisé ou non, constituerait une variable influençant les actions mises en œuvre au niveau du collège dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Hypothèse 2 : En fonction du territoire, favorisé ou non, la place de la Segpa dans la lutte contre le décrochage scolaire peut varier.

Hypothèse 3 : Le Dacs, selon les territoires, serait identifié comme personne ressource en matière de décrochage scolaire. Cette identification entraînerait des usages et des pratiques différentes sur la question du décrochage dans l'établissement.

2.2 Démarche

2.2.1 Explicitation du choix de la démarche

Il ne s'agit pas dans cette enquête d'aborder le décrochage uniquement sous l'angle des facteurs de risque ou d'une approche par parcours, mais je souhaite proposer une approche contextuelle, celui de l'établissement, puisqu'il sera mon territoire d'exercice.

Il s'agit de m'aider à construire une posture dans laquelle je prends en compte une pluralité d'approches, ainsi qu'une réflexion qui servira d'ancrage à ma pratique.

La définition de territoire selon Larousse (2021) est une « portion de l'espace terrestre dépendant d'un état, d'une ville, d'une juridiction ; espace considéré comme un ensemble formant une unité cohérente, physique, administrative et humaine ». Selon le Robert (2021), le territoire est l' « étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain ». Je considérerai le territoire dans ce mémoire comme la « portion de l'espace terrestre » autour du collège, en tant que système clos physiquement.

Ce que je nomme territoire favorisé ou défavorisé est en référence avec les indicateurs APAE (Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements) et le classement en REP ou REP+. Les indicateurs APAE, outils de pilotage destinés aux chefs d'établissement existant depuis 2011, regroupent des données concernant l'identification de l'établissement, sa population, son personnel, ses moyens, sa performance. Ils mentionnent également l'appartenance ou non de l'établissement à l'éducation prioritaire.

À la suite de la refonte de l'éducation prioritaire en 2014, la carte des établissements en réseau d'éducation prioritaire est établie et révisée tous les quatre ans. Ainsi, pour la rentrée 2020, elle est définie par deux arrêtés, un concernant les REP et un autre les REP⁺.

2.2.2 Méthode de recueil des données

J'ai choisi une approche qualitative afin de faire une place aux acteurs de terrain, afin d'essayer d'accéder à leur perception, au sens qu'ils donnent à leurs pratiques.

D'un part, j'ai recueilli des données écrites et d'autre part, je conduis des entretiens semi-directifs.

Je n'ai pas constitué d'ordre précis dans les entretiens. Ils se sont déroulés en fonction du planning de chacun. Je n'ai pas non plus regroupé les entretiens par établissement.

En me référant au livre de Blanchet et Gotman (1992), je peux expliciter mon processus de construction des entretiens. Dans ce mémoire, je ne suis ni dans une recherche explicative, ni dans une démarche de changement. Je souhaite observer, constater, en enquêtant du côté des faits. Je ne cherche pas des relations causales, des réponses au pourquoi ; en tant que Dacs, comprendre le contexte sociologique de mon territoire d'exercice et ce qui se tend entre les textes officiels et la réalité du terrain. Il s'agit là donc d'entretiens pour constituer une source d'informations.

Mon plan d'entretien est élaboré à partir des hypothèses mentionnées ci-dessus afin que je puisse ensuite confronter les données recueillies aux hypothèses. J'ai construit un guide d'entretien, pour chacun des professionnels rencontrés, en croisant leur mission cadrée par les textes réglementaires avec mes hypothèses de recherche. J'ai ainsi obtenu un certain nombre de thèmes que j'ai déclinés en question, précisions et relances possibles (cf. Annexe I).

Lors de l'entretien l'ordre des questions peut varier, le nombre de questions posées évoluer, des précisions être demandées. Je n'écris que quelques mots clefs sur lesquels je souhaite revenir et laisse la personne dérouler le fil de sa pensée.

Certains entretiens se sont déroulés en présentiel, d'autres en distanciel vue la situation sanitaire au moment de ce travail. J'ai ainsi pu recueillir les données sur dix entretiens. Sept ce sont déroulés en présentiel, et trois en distanciel. Six ont pu être enregistrés.

2.2.3 Méthode d'analyse et d'interprétation et des données

Je n'utilise pas de logiciel d'analyse de contenu qui m'aiderait par exemple à répertorier le nombre d'occurrences de tel ou tel mot. Il s'agit pour moi d'accéder au sens et à la logique des discours, de les mettre en lien les uns avec les autres et avec les données écrites recueillies.

La qualité du discours produit me semble aussi importante que le contenu : un moment d'hésitation me semblera aussi important qu'un flot de paroles précises. Le lieu de l'entretien, le fait qu'il ait été accepté, reporté, voire annulé, son heure, son interruption ou non, peuvent donner aussi des indices.

2.2.4 Les sources : personnes cibles

Un premier contact a eu lieu avec chacun des trois Dacs, afin d'avoir un premier aperçu du fonctionnement de l'établissement et de cibler les personnes à contacter.

J'ai fait le choix de m'entretenir avec les professionnels qui dans le cadrage réglementaire de leur mission sont directement impliqués dans la thématique du décrochage scolaire : CPE, PsyEN-EDO (Psychologue éducation nationale spécialité éducation développement et conseil en orientation) assistantes sociales, infirmières, Dacs, et les personnes qui, en fonction des établissements, ont une mission particulière sur cette thématique (Liste des personnes en Annexe II et transcription d'un entretien Annexe III).

2.3 Le terrain

2.3.1 Contexte académie-département

La région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes comporte les académies de Lyon, Grenoble et Clermont Ferrand. L'académie de Lyon regroupe le Rhône, l'Ain et la Loire. Sur environ 212 400 élèves scolarisés de 16 ans et plus sur cette région académique, environ 12 700 sortent en 2017 sans diplôme (environ donc 6 %) (Via compétences, 2021).

L'académie de Lyon est une académie favorisée socialement, mais où apparaissent de forts contrastes territoriaux. Concernant le décrochage, le pourcentage de jeunes de plus de 16 ans en situation de décrochage sur l'académie de Lyon est de 7,8 % pour une référence nationale à 8,4 % (Académie de Lyon, 2013). O. Dugrip, recteur de Lyon et de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes dans la note de rentrée scolaire 2020-2021 (Académie de Lyon, 2020), affirme : « Nous poursuivrons également la mise en œuvre du Plan Pauvreté en intensifiant notamment les petits-déjeuners gratuits mais également par le déploiement d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire. »

À la rentrée 2020, le département du Rhône comptabilise 16 REP et 16 REP⁺. En 2019, les 113 collèges publics scolarisaient 65 611 élèves. 32 collèges avec Segpa accueillaient 1688 élèves, soit 2,6 % des effectifs. (Rectorat de Lyon, 2020)

Mon enquête se porte sur trois Segpa de ce département. J'ai retenu trois Segpa dans des contextes territoriaux différents afin d'essayer d'obtenir le plus possible de réflexions et de questionnements sur le thème traité.

2.3.2 Collège A

Cet établissement, en périphérie de Lyon, est situé dans un environnement favorisé, dans une zone pavillonnaire. Environ 46 % des élèves de CM2 du secteur ne sont pas inscrits dans le collège², certains parents préférant inscrire leurs enfants dans le privé.

Le secteur de recrutement de la Segpa est plus vaste que celui du collège. Accueillant 406 élèves à la rentrée 2019, il comporte une Segpa et une ULIS (Unité locale pour l'inclusion scolaire). À la rentrée 2018, la classe de 6^e Segpa a été fermée. À la rentrée 2020, la Segpa comporte trois divisions avec un effectif total de 42 élèves.

L'indice de position sociale de l'ensemble des élèves est de 106,2 avec 109,9 pour les élèves hors Segpa et 72,7 pour les élèves de la Segpa (Indicateurs APAE).

² Contrat d'objectifs tripartite 2018-2022 entre le collège, l'Académie de Lyon et la Métropole de Lyon

2.3.3 Collège B

Cet établissement de 916 élèves à la rentrée 2019 se situe au centre de Lyon dans un quartier socialement mixte. Il accueille une ULIS, une UPE2A et une Segpa.

L'indice de position sociale de l'ensemble des élèves est de 99,9, avec 101,6 sur le collège hors Segpa et 76 sur la Segpa (indicateurs APAE).

À la rentrée scolaire 2020, une nouvelle cheffe d'établissement pris ses fonctions.

Depuis 3 ans, les effectifs sont en hausse. Une annexe, à l'extérieur de l'enceinte du collège accueille depuis certaines classes.

2.3.4 Collège C

Ce collège, classé en REP⁺, est dans la banlieue de Lyon. Entouré d'immeubles, ce quartier est desservi par une unique ligne de bus.

L'établissement accueille 538 élèves à la rentrée 2020 et voit une baisse constante de ses effectifs. La Segpa, avec des effectifs stables depuis au moins quatre ans, composée de 4 divisions, accueille, à la rentrée scolaire 2020, 62 élèves.

L'indice de position sociale de l'ensemble des élèves en 2019 est de 78,2, avec 79 pour le collège hors Segpa et 70,4 pour la Segpa (indicateurs APAE).

À la rentrée 2020 a été nommée une nouvelle cheffe d'établissement.

2.4 Analyse et interprétation

La présentation qui suit sera une analyse construite non pas à partir de l'étude d'une hypothèse puis d'une autre, mais à partir de comparaisons qualitatives, offrant une étude croisée des données recueillies. Cette analyse sera suivie, au fil du discours et non dans un paragraphe à part, des interprétations proposées.

2.4.1 Quand la difficulté scolaire est en cause

«Segpa lieu de prévention

La difficulté scolaire, dans le discours du Dacs A, est considérée comme le facteur de risque le plus important. Le Dacs A verbalise la crainte que si la Segpa n'existait plus, il n'y aurait plus d'accompagnement proposé aux élèves en risque de décrochage. Son discours milite pour la défense de la Segpa comme lieu de traitement du risque de décrochage. En agissant sur la difficulté scolaire, en proposant une pédagogie adaptée, la Segpa serait le lieu de traitement du risque du décrochage scolaire. « Il vaut mieux prévenir que guérir »

insiste le Dacs A. Une action telle que l'orientation en Segpa est considérée par le Dacs A comme préventive face au risque de décrochage. Paradoxalement, il regrette que cette question ne soit portée que par la Segpa. Pour l'établissement A, le thème du décrochage n'est pas intégré dans le projet d'établissement. La lutte contre le décrochage est cependant clairement écrite dans le projet de la Segpa, avec le choix de porter principalement les actions au sein de la classe. L'accent porte sur l'adaptation de la pédagogie à tous les élèves quel que soit le comportement qu'ils donnent à voir. La Segpa propose de favoriser la persévérance sur un axe prioritaire mentionné dans le projet de la Segpa : l'accessibilité des enseignements.

Le poste de psychologue A n'était pas pourvu à la rentrée 2019. À la rentrée 2020, un psychologue a été nommé. Il est présent le lundi et le vendredi. Le reste de son service s'effectue dans un lycée professionnel et sur un autre collège. Un des axes de travail prioritaire qui lui a été précisé lors de sa prise de fonction est de pallier l'absence du psychologue de l'année précédente. Les dossiers d'orientation en Segpa n'avaient pas pu être instruits. De ce fait, les élèves en difficulté scolaire sont restés dans le cursus ordinaire et risquent, d'après le psychologue, de décrocher. La Segpa vue comme lieu de traitement du risque de décrochage en adaptant la pédagogie à la difficulté scolaire est donc reprise dans le discours du psychologue A. Le psychologue indique aussi qu'une des premières familles qu'il a reçues est celle d'un élève en grande difficulté, qui a redoublé la classe de 6^e et dont les notes sont toujours aussi « mauvaises ».

▫ Segpa, pôle de compétences

L'infirmière B indique : « J'ai l'impression qu'en Segpa c'est là où se passe des choses intéressantes. Ça serait bien d'arriver à diffuser leur pratique dans l'établissement. » Elle précise, en évoquant le « savoir-faire pédagogique des enseignants » : « Mais c'est dommage, la Segpa est séparée du reste ».

▫ La Segpa, mais pas que

Dans l'établissement C, la question de la difficulté scolaire, bien que n'étant pas l'unique facteur de risque évoqué, apparaît dans les discours. Elle est tout d'abord traitée par des demandes d'orientation en Segpa, demandes qui, d'après le psychologue C, occupent la plupart de son temps de travail sur ce collège. Il est question d'après l'assistante sociale C de « pédagogie adaptée en Segpa, et du coup, il peut mieux suivre ». L'inquiétude est présente pour les élèves dont les parents ont refusé l'orientation en Segpa et qui sont scolarisés en ordinaire. Ces élèves, non orientés Segpa et sans dossier MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), peuvent alors bénéficier d'un dispositif interne

au collège, le Dispositif d'accompagnement personnalisé (DAP) : l'élève reste dans la classe et bénéficie du soutien d'un AED (Assistant d'éducation) dans la classe.

Dans l'établissement B, la difficulté scolaire dans le discours de la CPE est un élément parmi d'autres dans les facteurs de risque de décrochage. Elle évoque des « jeunes en difficultés qui ne comprennent rien » et « une incapacité à suivre ce qui se passe ». Un dispositif particulier est proposé aux élèves : il s'agit d'un emploi du temps aménagé où l'élève est sorti de la classe et pris en charge par un service civique. Ce dispositif concerne tous les élèves du collège hormis les élèves de Segpa.

J'avancerais donc l'idée d'une différence en fonction du territoire socialement favorisé ou non, sur les actions mises en place concernant la difficulté scolaire, facteur de risque de décrochage (hypothèse 1) et, de ce fait, sur la question de la représentation de la place de la Segpa dans la lutte contre le décrochage scolaire (hypothèse 2). En territoire favorisé, le facteur premier de risque de décrochage perçu semble être la difficulté scolaire. La Segpa semble alors être le lieu de lutte affiché contre le décrochage scolaire. En territoire socialement défavorisé, de nombreux élèves semblent concernés par la difficulté scolaire, difficulté scolaire qui ne semble pas être identifiée comme le seul facteur de risque ; la Segpa n'est alors pas le seul dispositif de traitement.

2.4.2 Absentéisme et décrochage

▫ Responsabilité familiale

Lors de chacun des entretiens des Dacs B et C, la famille, dans sa dimension sociale et culturelle, est évoquée comme facteur de risque d'absentéisme. Le Dacs B mentionne spontanément le fait de « garder le petit dernier » et le Dacs C que « les parents cautionnent ». Le Dacs C met l'accent sur le lien aux familles, et précise même que cela est une partie du métier dans lequel il est particulièrement à l'aise. La question des jeunes issus des migrations, avec des mots comme « ils ont un rapport à l'école différent » ou « ici l'école est obligatoire, c'est indiscutable ». L'absentéisme est mis sur le compte de la perception de l'école par la famille, « pas le projet de la famille », « ne veut pas faire d'étude longue » « famille itinérante », ou encore sur le compte de contextes familiaux particuliers « difficultés familiales qui l'empêchent d'être présent », « beaucoup de déménagements » (Dacs C). Les responsables légaux sont jugés responsables de l'absence de leur enfant. « Ils ne viennent pas au rendez-vous, ils ne vérifient pas les absences, ils couvrent leur absence, ils n'en ont rien à faire et ont d'autres projets pour eux » (Dacs C). L'assistante sociale C parle de « décrochage des parents ».

L'infirmière B, est en train d'élaborer un document écrit synthétisant pour chaque élève reçu, les éléments facteurs de risque de décrochage. Sur ce document, elle distingue cinq grandes catégories, dont « l'environnement socio-culturel ». Elle m'indique que lors de la présentation de ce document à l'adjointe, cette dernière lui a demandé d'ajouter « la famille » en en faisant une catégorie à part.

La CPE B, quant à elle évoque des liens entre famille et absentéisme qui ne sont pas toujours des liens de causalité : « il y en a une par exemple qui ne vient plus, alors que la famille est très en soutien ».

Dans l'établissement A, plutôt favorisé socialement, cette question de la famille est évoquée dans un discours assez défaitiste « Que veux-tu que je fasse ? » « Je ne peux rien faire », avec parfois une externalisation du problème « on est à l'école ici ». Il est question de la démission des parents sur laquelle on ne peut pas agir.

- Le quartier

Les discours, s'ils sont empreints d'une tendance à externaliser le problème de l'absentéisme, sont tout de suite cependant modérés, en montrant un questionnement plus global des situations : « il y a d'autres attraits dans le quartier », « comment voulez-vous qu'il se lève, quand il est le seul à se lever le matin, faut vraiment être motivé » (assistante sociale C).

- Absentéisme cause du décrochage

Pour le Dacs B, « qu'est-ce que tu veux qu'ils apprennent, du coup, s'ils ne viennent pas ? Après, ils ne comprennent plus rien », l'absentéisme est mentionné comme facteur de risque de décrochage. La CPE B indique quant à elle un lien de causalité entre absentéisme et décrochage, absentéisme entraînant décrochage. Elle évoque, pour les 6^e et les 5^e « un absentéisme perlé » avec des « petites absences par-ci par-là » mais qui n'est, à ce moment-là, « pas vraiment du décrochage » pour devenir un « absentéisme massif en 4^e et 3^e ». S'agissant ensuite des jeunes qu'« on retrouve à la rue », là c'est « vraiment du décrochage ». Le Dacs B qualifie ce phénomène de « décrochage externe ».

La psychologue C, tout au long de l'entretien, assimile absentéisme et décrochage.

- Absentéisme et transport

D'autre part, est évoqué par le Dacs B la question de l'accessibilité du collège en termes de temps de transport, notamment pour certains élèves réaffectés à la suite d'exclusion définitive. La réponse institutionnelle se situe sur une prise en charge globale avec l'intervention du secteur social notamment.

Cette notion d'accessibilité géographique évoquée dans le discours du Dacs B est à mettre en relation avec les propos du Dacs A. Ce dernier mentionne, une élève de Segpa qui a plus de trois heures de transport par jour pour venir au collège. Cette élève est présente tous les jours, à l'heure. Le choix de scolariser cet élève si loin de son domicile émane, d'après le Dacs A, d'une demande de la famille qui veut « la sortir du quartier » (elle loge dans un quartier QPV ou la Segpa de secteur est en REP⁺). Il y aurait donc là, d'après le Dacs A, un élément important venant contrebalancer le poids du temps de transport : le projet familial, l'ambition familiale.

▫ Traitement de l'absentéisme

Dans chacun des trois établissements, la question du traitement de l'absentéisme suit un protocole bien établi : détection par la vie scolaire => remontée en point élève => mises en place de mesures => et/ou procédures administratives, en fonction de la situation. En effet, au mois d'octobre, de chaque année scolaire, la DIVE envoie à tous les collèges du Rhône une note intitulée « Obligation scolaire : prévention et lutte contre l'absentéisme », note déclinant la mise en place académique de la Circulaire interministérielle n° 2014-159 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire. Il est à noter que, contact pris avec la DIVE au mois de décembre 2020, cette note n'a pas été remise à jour pour la rentrée 2020.

Cependant, la question de l'efficacité de tels protocoles est posée dans chaque établissement : il est noté dans le bilan de la vie scolaire 2019-2020 de l'établissement B des « élèves absentéistes chroniques » avec une procédure mise en place pour traiter cet absentéisme, mais qui est « le plus souvent sans effet sur nos élèves les plus problématiques » ; la CPE B précise aussi lors de l'entretien « on ne peut pas commencer le protocole comme prévu à partir de 4 demi-journées d'absence, il y en a trop ». Le Dacs A explique le cas d'une élève qui malgré l'intervention de différents professionnels, n'est pas venue se réinscrire à la rentrée. Quant au collège C, il semble touché dans sa globalité par cette problématique.

Dans chacun des établissements étudiés, l'absentéisme est traité par la mise en place d'un protocole bien établi dont l'efficacité est questionnée. La variable territoire semble porter sur le nombre de situations à traiter et sur les causes attribuées à cet absentéisme (influence du quartier notamment en REP⁺, implication de la famille, accessibilité en termes de transport, avec intrication de ces facteurs), absentéisme vu lui-même comme un des facteurs de risque de décrochage.

2.4.3 Quand le comportement est questionné

▫ Conséquence ou cause

Sur l'établissement C, dans le discours de l'assistante sociale, les comportements non respectueux de la règle sont un des symptômes visibles, comme autant de signes que l'élève a décroché. Il est au bout du processus, processus invisible au début, où le jeune questionne peut être son rapport à l'école, puis « il en a marre et du coup les problèmes de comportement arrivent. »

Sur le territoire de l'établissement B, le processus est décrit ainsi : l'élève, présenté comme étant en difficulté scolaire, décroche et commence à développer des comportements non conformes aux attendus scolaires. La difficulté scolaire entraîne une démobilisation, des problèmes de comportement et emmène l'élève vers le décrochage.

Le Dacs A mentionne que les « élèves décrocheurs sont vus comme ceux qui bougent, alors que ce n'est pas toujours le cas », sans établir de relation causale. Il précise alors « les enseignants de l'ordinaire ont peur de nos élèves de Segpa », liant ainsi problématique comportementale et décrochage scolaire, avec l'apparition d'un sentiment de peur, de méconnaissance, un sentiment d'incompétence, et, de ce fait, la mise à l'écart dans ce qui constitue alors la filière Segpa.

- Un accompagnement interne

Le Dacs C précise que le Dispositif d'accompagnement personnalisé, dispositif interne au collège, a été initialement créé pour traiter la question des violences. Ce dispositif s'est ensuite transformé pour traiter la question du risque de décrochage, avec un accompagnement au cœur de la classe, accompagnement qui d'après le référent décrochage bénéficie aussi bien aux enseignants qu'aux élèves.

- L'exclusion

Dans l'établissement C, le Dacs évoque ce qui se passe dans la classe. Il s'agit de comportements inadéquats de la part de l'élève qui enclenchent des réactions de la part de l'enseignant. L'exclusion de cours arrive alors, la question du décrochage est évoquée en termes de manquement de cours. L'assistante sociale C questionne le devenir des élèves poly-exclus, au-delà du scolaire.

Dans l'établissement B, cette thématique est reprise dans le rapport de la vie scolaire et évoqué dans le discours de la CPE. À la suite d'une exclusion de classe, l'élève bénéficie d'un dispositif interne : un AED prend en charge l'élève exclu de cours pendant une journée. L'idée évoquée est celle « d'éviter l'exclusion de l'établissement ».

La question du conseil de discipline entre en jeu aussi dans les discours sur la thématique du décrochage. Le Dacs C raconte « lui, il règle ses comptes en frappant, j'ai

beau lui avoir déjà expliqué, qu'est-ce que tu veux que je fasse ? La dernière fois il en a poursuivi un autre avec une paire de ciseaux. Il va y avoir un conseil de discipline, mais du coup, après ? ».

L'exclusion définitive n'est pas perçue comme un facteur de risque de décrochage par le Dacs de l'établissement A. Sur cette Segpa, un seul conseil de discipline s'est réuni en deux ans. Selon le Dacs A, une exclusion définitive de l'établissement ne provoque pas automatiquement du décrochage, à condition d'une « bonne communication » entre les différents professionnels : à savoir, les services de la DSDEN qui traite la réaffectation et l'équipe de l'établissement d'accueil. Il en est de même dans le discours de l'assistante sociale de cet établissement.

La variable sociologique du territoire semble en jeu dans plusieurs phénomènes sur la question du lien entre comportement et décrochage : en REP⁺, établissement C, un dispositif particulier concernant l'ensemble des professionnels et nécessitant des moyens supplémentaires pour l'ensemble du collège est mis en place, dispositif qui a nécessité des ajustements. Dans l'établissement B, la charge de travail revient à la vie scolaire, (hormis pour les élèves de Segpa entièrement gérés par le Dacs), avec la mise en place d'un protocole évitant les exclusions de l'établissement. Sur le collège A, seul le discours du Dacs évoque la question des comportements, et la Segpa semble être perçue comme le seul lieu où des problèmes comportementaux apparaissent.

2.4.4 Oser penser le paradoxe

- Du développement de l'excellence

Sur l'établissement A, le Dacs précise qu'aucun élève ne décroche avant la fin du collège et un seul cas d'élève de Segpa est à noter pour cette année scolaire. (Un élève qui n'est pas revenu s'inscrire à la rentrée 2020).

À la suite de ma remarque sur la comparaison des IPS Segpa A / Collège A et IPS Segpa C/Collège C, le Dacs A répond que l'environnement socio-culturel favorisé du collège permet aux élèves de Segpa d'être portés dans une dynamique positive. L'axe de ce collège est le développement de l'ambition, de l'excellence, cela profitant donc à tous.

- Au stress des élèves

Cependant, le psychologue A évoque le fait que le décrochage puisse venir de situation de phobie scolaire, précisant même qu'il en voit de plus en plus. Il ajoute toutefois « pas pour l'instant sur cet établissement, je viens d'arriver », « mais j'ai déjà reçu des élèves qui sont en grandes situations de stress face aux évaluations. C'est exigeant ici, et ils

ont honte de ne pas y arriver ». Quand je le relance sur cette question des évaluations, en lui demandant s'il est sollicité à ce sujet, il paraît embarrassé par ma question « c'est difficile... peut être que c'est à moi d'oser aller le dire... c'est compliqué... »

La CPE B évoque un cas de « phobie scolaire » en précisant que cet élève est un « excellent élève » mais qu'il est « trop stressé par les évaluations ».

L'infirmière B précise qu'au moins deux élèves par classe sont stressés par les notes : « il y en a une qui a eu 16 alors que d'habitude elle a 18, elle est venue en larmes ».

Ce discours m'évoque ce que F. Dubet (2004) écrit : « Les élèves sont placés au cœur d'une contradiction fondamentale : ils sont tous considérés comme fondamentalement égaux tout en étant engagés dans une série d'épreuves dont la finalité est de les rendre inégaux ».

▫ Le lien à l'enseignant

« Puis, il y a aussi la relation aux enseignants... ce qui se passe dans la classe... ça peut être difficile pour certains... ». Les gestes sont joints à la parole, des gestes signifiant des liens qui se tendent (entretien psychologue A)

Le discours de l'infirmière B rejoint sur ce point le discours du psychologue A.

Le risque de décrochage, insidieux, relève de l'ordre du personnel, de l'affectif, de ce qui se joue dans la relation aux enseignants, de ce qui se joue au cœur même de la pédagogie, dans le microcosme de la classe, ce système au cœur du système de l'établissement. La question du décrochage est ce lien qui fait mal, que l'on ne voit pas, bien que l'élève soit en classe.

▫ Présents-absents

Il est intéressant de noter, dans le discours de l'assistante sociale A, qu'absentéisme et décrochage seraient deux mots désignant un même phénomène. Cette confusion n'est questionnée qu'à la suite de ma relance : « est ce que vous pensez que l'on peut parler de décrochage quand un élève est présent en classe mais décroche cognitivement ? La revue de littérature indique ce phénomène, qu'en pensez-vous ? » Après un temps de pause, elle me répond alors : « oui, c'est vrai, il y a des élèves qui n'apprennent plus rien », « on ne les voit pas ».

Cette même confusion apparaît tout au long du discours du psychologue B.

L'hypothèse 1, si l'on aborde la question du décrochage sous l'angle des facteurs psychologiques, semble vérifiée : le paradoxe de la recherche de l'excellence qui conduirait

les plus vulnérables au stress à décrocher ; les élèves impactés ne manifestent pas bruyamment leur mal être. Le territoire favorisé socialement semble plus propice au développement de cette facette du décrochage.

2.4.5 Communication entre professionnels : la qualité du lien

▫ Importance du nombre d'élèves

Sur le lien entre absentéisme et décrochage, comme sur le lien entre décrochage et comportement, il semble que la question du nombre d'élèves dans l'établissement et le nombre de situations à traiter est évoquée, dans les entretiens, comme un critère plus important que la qualité du lien entre deux notions ; le Dacs A précise que dans son collège, comme il y a peu de cas, « on les repère vite et on les traite vite, avant qu'ils ne prennent de l'ampleur ».

Sur l'établissement en REP⁺, on peut voir pointer un risque que je qualifierai d'effet « boule de neige », avec des situations qui ne sont pas identifiables ni traitables tout de suite : il y en a toujours une de plus urgente, et elle devient elle-même urgente mais après coup.

Quant à l'établissement B, la CPE mentionne que l'augmentation du nombre d'élèves sur l'établissement commence à poser un problème dans leur suivi. L'infirmière B indique « en Segpa, il y a moins d'élèves, du coup ils sont mieux suivis ».

▫ Délimitation des missions

Sur l'établissement C, dans le discours de l'assistante sociale, apparaissent plusieurs questions quant à la qualité de la communication : une définition imprécise des missions de chacun qui entraînerait un mélange, une non-coordination, des flous, des redites, tant préjudiciables pour l'élève que pour les professionnels concernés. Les rendez-vous se multiplient et les professionnels ne voient pas les effets positifs de leur action. L'assistante sociale parle aussi de la redondance dans les entretiens élèves, qui serait préjudiciable ; les élèves auraient, d'après elle, l'impression de « répéter la même chose tout le temps à tout le monde », et que rien de perceptible ni de quantifiable par ces élèves ne leur permettrait de s'accrocher. Cette difficulté est évoquée aussi bien par l'assistante sociale que par le référent décrochage.

Un autre point se retrouve aussi bien dans le discours de la psychologue que chez l'assistante sociale et le Dacs de l'établissement C que je qualifierai de dévouement professionnel des enseignants. Dans le bilan 2019-2020 du DAP est mentionné que ce dispositif a été créé entre autres pour assurer la continuité des aides apportées aux élèves,

afin qu'elles ne reposent plus uniquement sur une personne, qui en cas de mutation, signe l'arrêt du dispositif. Le Dacs C reprend aussi ces éléments dans son discours en évoquant une baisse du turn-over des enseignants depuis la mise en place de ce dispositif.

La question de l'identification de la place et du rôle de chacun a été largement évoquée dans l'entretien avec l'assistante sociale A, mais elle précise aussi un autre point : la non-connaissance du travail de l'autre qui empêche une collaboration efficace. Elle le nomme le travail « co quelque chose ». Parfois aussi, précise-t-elle, certains points sont difficiles à établir, ne serait-ce que du fait de la « temporalité de fonctionnement des différents professionnels » : le temps long du social, du familial, les calendriers temporels précis avec des échéances du pédagogique. Cette « co... », comme elle l'appelle, repose sur la bonne volonté de chacun qui nécessiterait selon elle des temps formalisés ou chacun apprendrait à connaître l'autre, peut être donc avec des formations communes.

L'ensemble de ces points est évoqué par l'infirmière B : « on ne sait pas ce que les autres font. Il se passe des choses mais on ne sait pas quoi ni par qui. »

▫ Définition de l'objet de communication

La question de la communication et de la définition de son objet est liée à la question de l'évaluation des dispositifs : sur quels indicateurs évalue-t-on ce qui est mis en place ? Cette question a été évoquée par le référent décrochage de l'établissement C. Il explicite qu'il y a une dizaine d'années un autre dispositif existait, venant s'ajouter à ce qui existait déjà et qui demandait des moyens supplémentaires (paiement en HSE d'enseignants volontaires) : les élèves étaient sortis de la classe et bénéficiaient à ce moment-là de cours dans un petit groupe. Le référent décrochage C précise que ce dispositif a eu l'effet inverse de celui escompté : les élèves décrochaient encore plus. Le dispositif, à la suite de plusieurs changements sur l'établissement (changements des équipes, rénovation des locaux), a été transformé et chaque élève qui en bénéficie aujourd'hui a un projet écrit et identifié, avec, indique le référent décrochage, « la politique des petits pas, des objectifs clairement identifiés avec des critères précis, afin que l'élève puisse constater ses progrès ». Il estime aussi que les critères étant explicités et partagés avec l'ensemble de la communauté éducative, les professionnels centrent leur discussion sur des données objectives, la communication est plus efficace ; le traitement du risque de décrochage s'améliore.

L'infirmière B évoque aussi la nécessité de définir des critères explicites de mesure de l'efficacité des actions. « L'amélioration des résultats scolaires ? Le nombre d'absences ? » et fait le lien avec la nécessité d'une définition partagée du « décrochage ».

Dans la grande majorité des entretiens, le flou persiste quand même sur cette définition. Initialement évoqué voir même confondu avec absentéisme, le discours des personnes interrogées sur ce que recouvre le terme décrochage évolue dans la temporalité de l'entretien.

La variable territoriale, semble importante dans la question du décrochage scolaire dans la dimension communication. Cette nécessité de communication explicite émane notamment du nombre important de situations à traiter, de postures professionnelles à préciser, problématiques qui semblent être plus spécifiques au territoire en REP⁺. Plus il y a de situations de risque de décrochage à traiter, facteur lié aux caractéristiques du territoire, plus la communication se doit d'être efficace afin que les acteurs soient plus efficaces, réactifs et pertinents dans leurs propositions de prise en charge du risque de décrochage.

2.4.6 Le Dacs comme spécialiste décrochage ?

2.4.6.1 Dacs = CPE ?

Alors que la question du décrochage scolaire est l'affaire de tous dans les textes officiels, deux des trois Dacs évoquent le risque de devenir « des spécialistes de cette question » (Dacs A). Le risque de *burn out* (Dacs B) est même évoqué, tant la « surcharge » (Dacs A) de travail leur semble indépassable.

Dans chaque entretien, avec les Dacs la question de la délimitation de leur champ d'action par rapport à celui des CPE est très vite apparue. « Parfois, on se transforme en super-CPE » ; « la CPE me fait le relevé d'absences, mais c'est moi qui envoie les courriers » ; « je surfe sur le fil pour ne pas me transformer en CPE bis » précise même le Dacs A.

Quant à la CPE B, elle précise dans l'entretien que « c'est le directeur qui gère tout, je ne m'occupe pas de la Segpa. Il m'envoie juste parfois les élèves en retenue ». Les mêmes propos se retrouvent dans l'entretien avec l'infirmière B.

2.4.6.2 Dacs = personnel de direction ?

Pour l'établissement C, le Dacs est sous-entendu dans le terme « la direction », d'après le discours de l'assistante sociale. Il est, comme le chef d'établissement et l'adjoint, la personne contactée lorsque l'on a repéré et déjà amorcé quelques actions, tels des entretiens élèves ou des entretiens familles. La situation est alors évoquée lors du point élève, réunion animée par un membre de l'équipe de direction.

L'infirmière B regrette que son établissement ait à ses yeux « deux directions, la Segpa et l'ordinaire », ce qui empêche d'après elle le partage des compétences au profit de tous les élèves.

2.4.6.3 Décrochage-orientation

Dans les trois établissements, concernant la question de l'orientation et en lien avec celle du décrochage, la Segpa en général et son directeur le Dacs sont associés par les autres professionnels à ce qui est reconnu comme un lieu d'expertise en la matière.

Sur l'établissement B, la question de l'orientation est traitée séparément entre la Segpa et le reste du collège. Le Dacs s'occupe de la Segpa et la CPE des autres élèves. Le Dacs B mentionne que « 66 % des élèves réussissent leur CAP, et ça depuis 10 ans ». Un dispositif particulier, ne concernant pas les élèves de Segpa, sur cette question du travail autour de l'orientation est mis en place, dispositif qui ne fait pas l'objet d'une formalisation écrite. Pour les élèves en risque de décrochage, la CPE déclare travailler avec eux sur l'orientation notamment à travers la recherche de stage : ateliers animés par la CPE (rédaction de CV et de lettres de motivation), mise en lien avec des entreprises (« j'ai constitué un carnet d'adresses de lieux de stage que je peux contacter, j'active mon réseau »), ou encore établissements de conventions en partenariat avec des associations éducatives prenant en charge les jeunes quelques après-midis. La CPE évoque aussi la mise en place de PAFI qu'elle coordonne. Ces jeunes selon la CPE trouvent ainsi leur voie d'orientation, « sont motivés et ça va mieux ». Elle indique que la psychologue est très souvent « débordée » et qu'il est très important de les « remettre dans une perspective ». L'infirmière B regrette que l'expertise concernant l'orientation reste sur la Segpa et « ne diffuse pas ».

Il est intéressant de noter que sur deux des trois établissements, des initiatives de travail conjoint Segpa-ordinaire sur la question de l'orientation émerge. Sur l'établissement A, le psychologue indique qu'il s'agit d'emmener quelques élèves de l'ordinaire à des journées portes ouvertes de lycées professionnels avec les élèves de Segpa, ce que confirment les propos du Dacs A.

Sur l'établissement C, le référent décrochage précise qu'il s'agit dans le cadre du dispositif DAP de solliciter le Dacs pour l'élaboration des conventions de stage, afin d'affiner le projet d'orientation de l'élève. La psychologue C spécifie que le Dacs s'occupe de l'orientation des élèves « il sait bien faire et ne me demande que quand il y a un truc spécifique qu'il ne connaît pas ». Elle précise « s'occuper des autres 3^e qui n'ont pas les résultats suffisants pour aller en général, mais il y en a beaucoup qui refusent et, du coup, ensuite, ça ne va pas en général ».

D'eux-mêmes, les trois Dacs questionnent le devenir des élèves post-Segpa en évoquant le suivi de cohorte ; tous mentionnent l'importance de ce suivi pour avoir une idée du nombre de décrochés post-Segpa et ainsi réguler les actions. Le Dacs B évoque même une demande explicite de l'IEN ASH à ce sujet. Le Dacs C précise alors qu'en fait, il appelle les lycées au début d'année pour voir si l'élève s'y est bien inscrit, puis regarde les résultats au CAP deux ans après.

Il est à noter que, quel que soit l'établissement ici étudié, un travail sur l'orientation est mis en place. Ce travail est clairement perçu par les professionnels comme axe de lutte contre le décrochage scolaire. L'orientation est-elle vue comme une procédure de gestion possible des problèmes scolaires ? Cependant, cette question de l'orientation semble uniquement liée par les professionnels à la difficulté scolaire. Le Dacs et son équipe de Segpa semble alors être le pôle identifié spécialisé en orientation, spécialisé sur la question du traitement du risque de décrochage post-collège. Je peux noter cependant qu'en 2019, au niveau national « 26,6 % des élèves de 3^e générale ont bénéficié d'une décision d'orientation en seconde professionnelle » et 7,7 % en CAP. (SAIO Lyon, 2019)

2.5 Pour conclure

Suite à cette enquête, la variable sociologique du territoire d'implantation de l'établissement semble donc être un facteur influençant les actions mises en œuvre au sein du collège et la place de la Segpa dans la lutte contre le décrochage scolaire. Ainsi, la place du DACS varie-t-elle aussi.

Cependant, cette variable semblant influencer directement ou indirectement le traitement de cette question, n'en est qu'une parmi d'autres. Les facteurs de risque attribués au décrochage varient selon les établissements et selon les fonctions des personnes ayant répondu aux entretiens. L'attribution de missions claires à chacun des acteurs concernés leur permet de mettre en place différentes actions qui dépendent, cependant, aussi du fonctionnement interne de l'établissement.

3 Perspectives, programme

À la suite de ce travail de questionnement du terrain articulé avec la mise en perspective des textes encadrant la pratique professionnelle, et à la suite de l'étude de la littérature sur la thématique du décrochage scolaire, j'ai pu élaborer ma propre réflexion afin de répondre dans la mesure du possible à la problématique posée : Quelle peut être la place du directeur de Segpa dans la lutte contre le décrochage scolaire ?

Ainsi je vous présenterai l'état de ma réflexion aujourd'hui, réflexion qui évoluera encore certainement après avoir écrit ces lignes. L'axe principal guidant les éléments de réponse sera en fait un changement de paradigme : Quelle peut être la place du directeur de Segpa pour prévenir le décrochage scolaire ?

3.1 Posture réflexive et résolument optimiste

▫ Espace : l'établissement

Consciente de la nécessaire et indispensable adaptation au territoire d'exercice, je peux cependant dégager certains axes dans lesquels je situerai ma pratique en tant que Dacs : au-delà des représentations, de l'attribution de facteurs de risque de décrochage exogènes à l'école, d'interprétations en termes de manque ou de reproduction socio-culturelle, je souhaite partir de ce qui existe, élaborer un constat afin d'identifier des leviers et des freins pour mieux identifier là où je peux agir.

L'espace de travail où je suis est celui de l'établissement, c'est donc en priorité le lieu de mon action. Externaliser le problème du décrochage scolaire ne permettrait pas la mise en place d'une posture réflexive sur ma propre pratique. L'élaboration de ce mémoire a été une piste d'entrée, un fil conducteur pour construire ma posture professionnelle.

▫ Temps : élaboration

Tout d'abord prendre le temps d'établir un état des lieux (contexte territorial, réseau dans lequel est inséré l'établissement, système interne du collège) permet de gagner en efficience.

Ensuite, le temps de l'accompagnement au changement, est aussi un temps long : une première année pour situer l'environnement de travail, prendre les organisations telles qu'elles ont été conçues par mon prédécesseur, commencer à questionner et poser des jalons, puis rester quelques années sur le poste pour agir, proposer des pistes d'amélioration et les mettre en œuvre, construire.

Enfin, sur certains collèges, plus que sur d'autres, le Dacs peut être sur-sollicité par la gestion de ce que l'on nomme « vie scolaire ». À quel moment, avec qui, où se pose-t-on pour réfléchir ? Comment résister à la pression du présent pour travailler sur le moyen et le long terme ? Resituer régulièrement son action dans un contexte global, prendre en compte la complexité, afin d'adopter la bonne distance par rapport au réel, analyser ce qui se joue à l'instant pour agir en différé au lieu de réagir. Il est question peut être là aussi de l'éthique.

3.2 Évaluation des actions

Mes questionnements lors de ce travail ont été aussi : comment introduire de la souplesse sans créer du flou, comment rendre les parcours accessibles sans s'éparpiller ?

Des actions se mettent en place. Elles demandent du temps, de l'argent, mobilisent des ressources. En REP ⁺, des moyens supplémentaires sont alloués. Mais pour quels résultats ? Des ajustements sont nécessaires et un projet ne peut être conçu sans critères d'évaluation les plus objectifs possible avec des indicateurs explicites, afin de ne pas échapper à une analyse critique.

3.3 Une culture professionnelle commune

Et si agir pour la persévérance scolaire était tout d'abord agir au sein de l'établissement, avant même de développer les relations extérieures ?

Mobiliser les équipes est un terme souvent entendu. Mobiliser, d'après B, Charlot (1997) « c'est mettre en mouvement ». Mobiliser les équipes vers un collège inclusif, qui porte la question du décrochage scolaire au niveau de l'établissement.

Pour cela, je pense qu'il est nécessaire de faciliter la mutualisation des compétences, de mettre en place l'accompagnement des équipes ainsi qu'une dynamique de travail collectif.

3.4 Agir au cœur de la classe

Afin de promouvoir la réussite de tous, il est nécessaire aussi de développer une politique d'enseignement ambitieuse plutôt qu'un empilement de mesures.

Il s'agit de veiller à ce qu'au cœur la classe, la relation même enseignant-élève, soit bienveillante et exigeante.

La pédagogie est à mon avis l'axe majeur à développer pour agir en faveur de la persévérance scolaire : quel est le niveau d'exigence demandé aux élèves ? Comment sont-ils évalués ? Comment sont pensées l'adaptation pédagogique ou l'accessibilité aux apprentissages pour tous ?

En tant que membre de l'équipe de direction de l'établissement, il est alors important que je mette l'expertise pédagogique au service de tous les élèves.

3.5 La communication

- entre les professionnels du collège

Développer le lien entre tous les professionnels nécessite tout d'abord de définir la place de chacun mais aussi de connaître les missions de l'autre. Une communication explicite est indispensable.

Coordonner les actions nécessite ensuite la mise en place d'une procédure identifiable par chacun (qui fait quoi, quand, comment).

- avec les parents

Puisque le contexte familial est un des facteurs entrant en jeu dans le décrochage scolaire, des actions sont donc à mettre en place pour faciliter ce lien aux parents.

Les parents doivent être placés au centre des actions de prévention. Le renforcement des liens entre ces derniers et l'institution scolaire constitue un des facteurs favorisant la prévention de l'absentéisme et du décrochage.

Un climat propice à la co-éducation peut être créé en permettant aux parents d'élèves d'être associés à la scolarité de leur enfant : accueil des 6^e, entretiens individuels, rencontres... Il s'agit de ne plus simplement convoquer les parents pour évoquer avec eux un comportement de leur enfant enfreignant le règlement.

- avec l'extérieur au collège

Si le lien avec les écoles élémentaires est en train de se mettre en place, grâce entre autres au conseil de cycle 3, le suivi de cohorte post-3^e Segpa peut sembler un travail complexe ; il est cependant un indicateur pour piloter la lutte contre le décrochage scolaire post-Segpa.

Les actions en lien avec les établissements post-Segpa, comme des visites ou des mini-stages commencent à émerger et sont à développer en fonction du territoire d'exercice afin de proposer un parcours scolaire sécurisé dans lequel l'élève peut se projeter.

D'autre part, il est nécessaire de renforcer le lien avec la CDOEASD. En effet, pour accueillir au mieux les élèves orientés en Segpa, avoir accès à certaines informations contenues dans le dossier d'orientation semble important, afin de faire le lien tout de suite avec l'équipe enseignante sur les besoins de l'élève. De même, pour les élèves n'ayant pas été orientés et inscrits sur le collège, une vigilance particulière est à mettre en place sur l'établissement. La CDOEASD du Rhône traite aussi les dossiers d'élèves de Segpa qui ont

été exclus par conseils de discipline ; travailler en lien avec la CDOEASD à une réaffectation dans les meilleures conditions possibles pour l'élève semble indispensable.

Comment éviter cette rupture qui, pour certains, risque de les entrainer vers le décrochage ? Quelles alternatives aux exclusions à développer ? Voilà des questions sur lesquelles je travaillerai.

3.6 Importance du processus

Et si tout ce travail n'était autre que la construction d'un projet de Segpa ? Le processus même de construction du projet de Segpa est un levier, une façon d'amener l'équipe à se mobiliser sur des objectifs communs : élaborer un diagnostic partagé, une problématique et en dégager des axes de travail ; un processus aussi important que le résultat obtenu ; réfléchir ensemble pour définir l'objet de travail, pour fédérer et mutualiser les compétences.

Le Dacs impulse le travail d'équipe, objective pour trouver un terrain d'entente, formalise pour mieux comprendre, assure le suivi des évaluations pour ajuster.

Un projet de Segpa est alors inséré dans le projet d'établissement lui-même inséré dans le projet académique, prenant en compte la complexité des configurations territoriales ; un cadre clair pour permettre la souplesse d'individualisation des parcours des élèves.

La méthode même est un cadre possible : un constat à établir dans un souci d'objectivation, une analyse de la situation à partir de ce constat ; il est nécessaire de constater et d'analyser avant d'agir, de resituer le problème dans sa globalité, dans le système d'interactions dans lequel il se joue, telle est, me semble-t-il, la posture professionnelle vers laquelle je dois essayer de tendre.

J'ai pu constater lors de ce travail de mémoire, que le simple fait de questionner sur les actions menées ou en cours a permis une mise en réflexion des personnels. Permettant la prise de conscience de ses actions, le questionnement est un levier efficace pour insuffler un premier ajustement. Cela sera aussi un des fils conducteurs de ma gestion des équipes. Avoir appris à conduire des entretiens dans une neutralité bienveillante est une façon de faire qui aura des répercussions positives sur ma gestion des relations humaines : garantir le cadre, afin que la personne se sente suffisamment en sécurité pour pouvoir s'exprimer, avoir accès aux points de résistance pour pouvoir proposer de les dépasser.

3.7 Pour conclure

Ces quelques lignes directrices que je viens de proposer ne peuvent faire l'impasse de la question de la place du Dacs en tant que membre de l'équipe de direction.

Place laissée, place prise, place négociée...au-delà du contexte de l'établissement, la place du Dacs est au carrefour de nombreux paramètres du « système » dans lequel je vais travailler.

Conclusion

À la suite de mes lectures sur la thématique du décrochage scolaire, alors que plusieurs approches sont possibles, j'ai choisi l'entrée par l'étude de l'existence ou non d'une différence territoriale. Ce choix d'un angle d'approche, thématique transversale éclairante, tout en me permettant de conserver un fil conducteur, m'a offert la possibilité d'observer plus globalement le fonctionnement d'un collège.

Ce travail m'a permis, dans la première partie de ce mémoire, d'interroger la notion de décrochage, tant dans sa construction historique, réglementaire, que dans un essai de définition. En période de massification de l'enseignement scolaire, l'absentéisme et le décrochage suscitent la discussion, en lien avec la question de la place des jeunes sur le marché du travail et de leur potentielle dérive. De nombreux travaux de recherche permettent d'éclairer le débat. Processus complexe, aucun facteur unique et précis n'est à lui seul la cause de décrochage. La prévention du décrochage scolaire est devenue depuis 2014 dans les textes officiels l'affaire de tous.

Des instances encadrées par le législateur aux initiatives locales, de multiples dispositifs de lutte contre le décrochage, ou de raccrochage, s'appuyant sur différentes approches, existent. Il s'agit alors certainement plus d'en assurer l'efficacité et de les coordonner que de les multiplier.

En deuxième partie, l'enquête que j'ai pu mener a mis en avant le fait que l'utilisation du terme « décrocheur » n'est pas anodin et renvoie à la responsabilité du jeune, à son autonomie et à son choix-même dans ses décisions. En mettant la responsabilité personnelle du jeune ou de sa famille en jeu, on se dispense ainsi de penser que le système scolaire avec ses pratiques engendre parfois lui-même certains risques de décrochage. Un établissement possède une histoire, une culture, et est implanté dans un territoire. La variable territoire, socialement favorisé ou non, exerce une influence sur la question du traitement du risque de décrochage au sein de l'établissement. Le territoire est une entité collective, qui produit un effet sur les apprentissages et sur le parcours des élèves.

Dans la troisième partie, j'ai abordé le fait que lutter contre le décrochage et agir pour la persévérance ne peuvent alors faire abstraction de la question des apprentissages. Bien que les études mettent en avant un « sur-décrochage » des élèves orientés en Segpa, la Segpa en favorisant la réussite de tous les élèves grâce à des pratiques pédagogiques adaptées, contribue certainement à déjà réduire ce risque. De plus, ces pratiques pédagogiques ont vocation à se diffuser dans l'établissement.

La question du décrochage doit à mon avis être abordée de manière systémique : au niveau aussi bien individuel que collectif, abandonner « ce toujours plus de la même chose » et changer le paradigme en posant une autre problématique : et si la lutte contre le décrochage devenait le développement de la persévérance ?

Le thème du décrochage scolaire a trouvé comme grille de lecture dans ce mémoire l'échelle de l'établissement, sur lequel se joue l'égalité des chances. L'école doit œuvrer pour l'égalité des chances, pour l'équité, pour la justice à l'école. La question du décrochage scolaire est donc aussi un questionnement plus global, sur la finalité de l'école et son fonctionnement.

Bibliographie

- Académie de Lyon. (2013). *Bilan du projet de l'académie de Lyon 2013-2017*. <http://www.ac-lyon.fr/cid87702/bilan-du-projet-de-l-academie-de-lyon-2013-2017.html> (consulté le 28 octobre 2020)
- Académie de Lyon. (2020). *Année scolaire 2020-2021. Réunis*. https://cache.media.education.gouv.fr//file/Academie/01/7/DP_AcLyon_rentree_2020_1336017.pdf (consulté le 28 octobre 2020)
- Bernard, P.-Y. (2014). Le décrochage scolaire en France : usage du terme et transformation du problème scolaire. *Carrefours de l'éducation*, 2014/1(37), 29-45. <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2014-1-page-29.htm> (consulté le 26 septembre 2020)
- Bernard, P. (2019). *Le décrochage scolaire*. PUF.
- Blanchet, A., & Gotman, A. (1992). *L'enquête et ses méthodes, l'entretien*. Nathan Université.
- Blaya, C. (2010). Décrochage scolaire parents coupables, parents décrocheurs ? *Informations sociales*, 2010/5(161), 46-54. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-5-page-46.htm> (consulté le 29 octobre 2020)
- Blaya, C. (2012). 4. Le décrochage scolaire dans les pays de l'OCDE. *Regards croisés sur l'économie*, 2012/2(12), 69-80. <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2012-2-page-69.htm> (consulté le 29 octobre 2020)
- Caille, J.-P. (2000). Qui sort sans qualification du système éducatif ? *Éducation & Formations*, 57. http://media.education.gouv.fr/file/57/65/4/4_25654.pdf (consulté le 29 octobre 2020)
- Caisse des dépôts et consignations. (2021). *Banque des territoires*. <https://www.banquedesterritoires.fr> (consulté le 27 novembre 2020)
- Charlot, B. (1997). *Du rapport au savoir, éléments pour une théorie*. Anthropos.
- Cnesco (2017). *Comment agir plus efficacement face au décrochage scolaire ? Dossier de synthèse*. <http://www.cnesco.fr/fr/dcrochage-scolaire> (consulté le 26 octobre 2020)
- Commission européenne. (2021). *Éducation et formation. Coopération politique européenne (cadre « Éducation et formation 2020 »)*. https://ec.europa.eu/education/policies/european-policy-cooperation/et2020-framework_fr (consulté le 13 novembre 2020)
- Conseil national des politiques de lutte contre les exclusions. *Agir pour la jeunesse. Dossier de presse*. https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/DP_mesures_Agir_pour_la_jeunesse.29_09_09.pdf (consulté le 21 novembre 2020)
- Delahaye, J., & Weixler, F. (2017). *Décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'École*. Berger Levrault.

- Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation, site de Lyon.
<http://saio.ac-lyon.fr/spip> (consulté le 24 octobre 2020)
- Dubet, F. (2004). *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* Seuil.
- DEPP. (2017, janvier). *La note d'information n°2 Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif*
<https://www.education.gouv.fr/liste-thematique-des-notes-d-information-annee-2017-4865>
(consulté le 26 novembre 2020)
- DEPP. (2020, octobre). *L'Europe de l'éducation en chiffres*. DEPP, 3^e édition.
<https://www.education.gouv.fr/l-europe-de-l-education-en-chiffres-2020-304068> (consulté le 26 novembre 2020)
- France Stratégie. (2020, juin). *Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ? La note d'analyse*, (91).
<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na91-niveau-territoire-juin.pdf> (consulté le 19 décembre 2020)
- Hacking, I. (2005). *Philosophie et histoire des concepts scientifiques. A. Cours : façonner les gens II*. https://www.college-de-france.fr/media/professeurs-honoraires/UPL46353_UPL35833_hackingres0405.pdf (consulté le 12 novembre 2020)
- Houdeville, G., Berthet, T. & Zaffran, J. (2014). *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation. Lectures, Les comptes rendus* (2014).
<http://journals.openedition.org/lectures/14553> (consulté le 30 octobre 2020)
- INSEE (2013). *Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288281?sommaire=1288298>
(consulté le 30 octobre 2020)
- Larousse. (2021). *Définition « territoire »*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/territoire/77470> (consulté le 9 octobre 2020)
- Le Robert. (2021). *Définition « territoire »*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/territoire>
(consulté le 9 octobre 2020)
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. *Loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 Juillet 1989*. <https://www.education.gouv.fr/> (consulté le 2 janvier 2021)
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. *Circulaire n°2008-174 du 18-12-2008. Décrochage scolaire : mise en œuvre des décisions du Comité interministériel des villes du 20 juin 2008*.
<https://www.education.gouv.fr/bo/2009/1/menb0801025c.htm> (consulté le 4 décembre 2020)
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. (4 juin 2009). *Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire. Bulletin officiel de l'éducation nationale, 23*. <https://www.education.gouv.fr/bo/2009/23/mene0900412j.htm?menu=6> (consulté le 30 octobre 2020)
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. (10 février 2011). *Organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'Éducation. Bulletin officiel de l'éducation nationale, 6*.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2011/06/mene1101811c.html>
(consulté le 30 octobre 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Circulaire n° 2013-035 du 29-03-2013. *Réseaux Formation Qualification Emploi. Mise en place.*
<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo14/MENE1306159C.htm>
(consulté le 28 octobre 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014. *Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire.*
<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo1/MENE1427925C.htm>
(consulté le 4 décembre 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Circulaire n° 2015-041 du 20-3-2015. *Droit au retour en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle.*
<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo12/MENE1505327C.htm>
(consulté le 31 août 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015. *Sections d'enseignement général et professionnel adapté.*
<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo40/MENE1525057C.htm>
(consulté le 31 août 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Arrêté du 01-12-2015. *Classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté : modification.*
<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo1/MENE1529385A.htm>
(consulté le 31 août 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports *Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire.*
https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/action/piece-jointe/2016/11/dp_-_tous_mobilises_pour_vaincre_le_decrochage_scolaire_14_nov.pdf
(consulté le 19 octobre 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Circulaire n° 2016-212 du 30-12-2016. *Mission de lutte contre le décrochage scolaire.*
<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo1/MENH1619205C.htm>
(consulté le 28 octobre 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Décret n° 2017-791 du 5-5-2017. *Lutte contre le décrochage scolaire. Mise en place d'un certificat de professionnalisation.*
<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo23/MENE1710930D.htm>
(consulté le 30 novembre 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. *Circulaire de rentrée du 10-7-2020.* <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm> (consulté le 31 août 2020)

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Arrêté du 23-7-2020. *Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep+ : modification.* <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2020695A.htm>
(consulté le 19 octobre 2020)

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. (2018). *Plan pauvreté, garantir la formation pour tous les jeunes*. <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/plan-pauvrete-inclusion-et-emploi/article/plan-pauvrete-garantir-la-formation-pour-tous-les-jeunes#> (consulté le 12 novembre 2020)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. (2021). *Fonds social européen en France. La lutte contre le décrochage scolaire en France et le FSE*. <http://www.fse.gouv.fr/dossiers-thematiques/lutte-contre-le-decrochage-scolaire-des-initiatives-financees-par-le-fse> (consulté le 1er février 2021)
- Rayou, P. (2012, décembre). Malentendus socio-cognitifs, la construction sociale du décrochage scolaire [Entretien]. *Bulletin de la ligue de l'enseignement*, 11-13. http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-smd/entretien-rayou-charte301_2.pdf
- Rectorat de Lyon. (2020). *Mémento des effectifs*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/chiffres/41/2/Memento_des_effectifs_2019_v4_1312412.pdf (consulté le 28 octobre 2020)
- Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. (2021). *Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation. Site de Lyon*. <http://saio.ac-lyon.fr/spip> (consulté le 29 novembre 2020)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes. (2021). *Orientation Auvergne-Rhône-Alpes* <http://www.orientation.auvergnerhonealpes.fr> (consulté le 29 novembre 2020)
- Singly, F. de. (1992). *L'Enquête et ses méthodes. Le questionnaire*. Nathan.
- Vergnies, J.-F. (2018). Edito : le décrochage scolaire à l'épreuve des territoires. *Formation emploi*, 2018/4(144), 1-2. <https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2018-4-page-1.htm> (consulté le 26 octobre 2020)
- Via Compétences. (2021). *La lutte contre le décrochage scolaire en région Auvergne-Rhône-Alpes*. <http://www.via-competences.fr/prao/orientation-et-parcours/decrochage-scolaire-et-raccrochage/la-lutte-contre-le-decrochage-en-auvergne-rhone-alpes/> (consulté le 26 octobre 2020)
- Weixler, F. (2014, novembre). *Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, rapport final*. <https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/rapport-final-d-evaluation-decrochage-scolaire.pdf> (consulté le 19 décembre 2020)
- Légifrance. *Arrêté du 19 février 1988 modifié créant le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée*. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000474347/2021-01-29> (consulté le 31 août 2020)
- Légifrance. *Arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré*. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000609933/2021-01-29> (consulté le 31 août 2020)

Légifrance. *Décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010 fixant le niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'éducation.*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000023336852>

(consulté le 5 décembre 2020)

Légifrance. *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027677984>

(consulté le 01 février 2021)

Légifrance. *Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté.*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031362403>

(consulté le 31 août 2020)

Légifrance. *Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037964754?r=nHaqTNioAs>

(consulté le 5 décembre 2020)

Légifrance. *Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038829065>

(consulté le 17 octobre 2020)

Annexes

ANNEXE I Grilles d’entretien semi-directif	II
Grille d’entretien semi-directif pour assistante sociale.....	II
Grille d’entretien semi-directif pour conseiller principal d’éducation	IV
Grille d’entretien semi-directif pour directeur adjoint chargé de Segpa	VI
Grille d’entretien semi-directif pour psychologue EDO	IX
Entretien référent décrochage	XII
ANNEXE II Liste des entretiens effectués dans leur ordre chronologique par collège	XIV
Annexe III Transcription de l’entretien, anonymé, avec l’assistante sociale du collège C.....	XIV

Annexe I

Grilles d'entretien semi-directif

Grille d'entretien semi-directif pour assistante sociale

Thème	Questions	Relances-précisions
Définition du poste	Pouvez-vous m'expliquer quelles sont vos missions dans ce collège ?	Comment sont-elles définies ? Par qui ? Fiche de poste ? Lettre de mission ? Temps plein ? Depuis combien de temps êtes-vous sur ce poste ? Date obtention du diplôme ? Parcours antérieur ?
	Participez-vous à des instances, des réunions, des commissions sur l'établissement ?	GPDS ? Réunion de direction ? Réunion Segpa ? Équipe éducative ? CESC ? CVC ?
Actions au sein du collège	Y a-t-il un accueil particulier des nouveaux élèves ? Y participez-vous ?	Des 6èmes ? Des arrivées en cours d'année ? Des CD ? La première journée d'un élève arrivant ?
	Intervenez-vous dans l'orientation et ou l'affectation des élèves ? Comment, de quelle manière ?	Lien avec la CDO ? Orientation Segpa ? Affectation suite à CD ? Depuis le collège ? Lien avec l'école ? Dossier post 3ème ? ÉREA ? MDPH ?
	Y a-t-il des dispositifs particuliers mis en œuvre concernant le décrochage scolaire ?	Pouvez-vous les décrire ? Quelle période de l'année ? Quels élèves ? Comment y entrent-ils ? Sur demande de qui ? De quelle manière y participez-vous ?
	Au niveau de l'établissement, comment est géré l'absentéisme ? Selon vous, y a-t-il un lien entre absentéisme et décrochage ? Quel est-il ?	Comment intervenez-vous ? Dossiers absentéisme ? Quel processus ? Quels systèmes de communication ? Pouvez-vous chiffrer le nombre de dossiers ? Avez-vous des données chiffrées de l'absentéisme et ou du décrochage sur l'établissement ?
	Comment sont organisées vos relations de travail avec les autres personnels du collège sur ce thème du décrochage ?	Pour vous, y a-t-il une personne qui s'occupe particulièrement de la thématique du décrochage scolaire sur l'établissement ? Réunions formelles, informelles ? Échanges d'infos ? Quels systèmes de communication ? orale ? écrite ? mail ? tel ?
	Intervenez-vous plus particulièrement au niveau de la Segpa ?	Pourquoi ? De quelle manière ? Comment ? Quelles actions ?
	Selon vous, y a-t-il des élèves qui présentent particulièrement un risque de décrochage ?	Les élèves qui décrochent le plus dans cet établissement ? Une sorte de profils de

		décrocheurs dans cet établissement ? Comment l'expliquez-vous ?
Travail en lien avec l'extérieur	Pouvez-vous m'expliquer le lien avec les professionnels extérieurs au collège au sujet du décrochage ?	Avec qui ? Comment est-il construit ? Projet ? Lien informel ? Formalisé ? Dans quel objectif ?
Évaluation des mesures	Comment est évaluée l'efficacité des actions ?	A partir de données chiffrées ?
	Avez-vous l'impression qu'elles soient efficaces ?	
Représentation sur le décrochage	Avez-vous travaillé sur d'autres collèges auparavant ? Qu'est ce qui selon vous diffère ?	Le fait d'être en REP+ ? Les élèves ? Le type de travail ? Les missions ? Les relations professionnelles ?
	Selon vous, comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?	A quoi serait-il dû ? Quand démarre-t-il ? Pourquoi ? Quels seraient pour vous les facteurs de décrochage ? Quels sont les mots que vous associez au décrochage scolaire ?
	Selon vous, quelle plus-value apporte l'assistante sociale dans la lutte contre le décrochage scolaire ?	Qu'est ce qui favorise ou entrave la lutte contre le décrochage scolaire ?
	Selon vous, combien de pourcentage de votre temps de travail consacrez-vous à cette mission ?	
	Selon vous, êtes-vous suffisamment formée à la question du décrochage ?	
	Souhaitez-vous ajouter autre chose ?	

Grille d'entretien semi-directif pour conseiller principal d'éducation

Thème	Questions	Relances-précisions
Définition du poste	Pouvez-vous m'expliquer quelles sont vos missions dans ce collège ?	Comment sont-elles définies ? Par qui ? Fiche de poste ? Temps plein ? Depuis combien de temps êtes-vous sur ce poste ?
	Participez-vous à des instances, des réunions, des commissions sur l'établissement ?	GPDS ? Réunion de direction ? Réunion Segpa ? Équipe éducative ? Conseil de discipline ? CESC ? Conseil d'administration ? CVC ?
Actions au sein du collège	Y a-t-il un accueil particulier des nouveaux élèves ? Y participez-vous ?	6 ^{èmes} ? Arrivées en cours d'année ? Des CD ? Si non, qui les accueille ? Pouvez-vous me décrire la première journée d'un élève arrivant ici ?
	Intervenez-vous dans l'évaluation, l'orientation et ou l'affectation des élèves ? Comment ?	Orientation Segpa ? Lien avec école ? Avec lycée ? Dossier post 3 ^{ème} ?
	Y a-t-il des dispositifs particuliers mis en œuvre concernant le décrochage scolaire ?	Pouvez-vous me les décrire ? Quelles périodes de l'année ? Quels élèves ? Comment y entrent-ils ? De quelle manière y participez-vous ?
	Au niveau de l'établissement, comment est géré l'absentéisme ? Selon vous, y a-t-il un lien entre absentéisme et décrochage ? Quel est-il ?	Comment intervenez-vous ? Dossiers absentéisme ? Quel est le processus ? Un protocole établi ? Écrit ? Données chiffrées ? Quels systèmes de communication ? Pouvez-vous chiffrer le nombre de dossiers ? Avez-vous des données chiffrées de l'absentéisme et ou du décrochage sur l'établissement ?
	Comment sont organisées vos relations de travail avec les autres personnels du collège sur ce thème du décrochage ?	Pour vous, y a-t-il une personne qui s'occupe particulièrement de la thématique du décrochage scolaire au niveau de l'établissement ? Un référent décrochage scolaire ? Réunions formelles, informelles ? Échanges d'infos ? Quels systèmes de communication ? Orale ? Écrite ? Mail ? Tel ?
	Intervenez-vous plus particulièrement au niveau de la Segpa ?	Pourquoi ? De quelle manière ? Comment ? Quelles actions ?
	Selon vous, y a-t-il des élèves qui présentent particulièrement un risque de décrochage ?	Selon vous, quels sont les élèves qui décrochent le plus dans cet établissement ? Y aurait-il une sorte de profils de décrocheurs dans cet établissement ? Comment l'expliquez-vous ?

Travail en lien avec l'extérieur	Pouvez-vous m'expliquer le lien avec les professionnels extérieurs au collège au sujet du décrochage ?	Avec qui ? Comment est-il construit ? Projet ? Lien informel ? Formalisé ? Dans quel objectif ?
Punition-sanction	Pensez-vous que le règlement intérieur influence l'absentéisme ou le décrochage ?	De quelle manière ? Comment est construit le règlement intérieur ?
	Quel lien faites-vous entre comportement et décrochage scolaire ?	
	Quelle est la politique de l'établissement sur ce thème ?	CD ? Mesure alternative ? Réparatrice ? Suivi des CD ?
Évaluation des mesures	Comment est évalué l'efficacité des actions mises en place ?	A partir de données chiffrées ? Lors de réunions ?
	Avez-vous l'impression qu'elles soient efficaces ?	
Représentation sur le décrochage	Avez-vous travaillé sur d'autres collèges auparavant ? Qu'est ce qui selon vous diffère ?	Le fait d'être en REP+ ? Les élèves ? Le type de travail ? Les missions ? Les relations professionnelles dans le collège ?
	Selon vous, comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?	A quoi serait-il dû ? Quand démarre-t-il ? pourquoi ? Quels seraient pour vous les facteurs de décrochage ? Qu'est ce qui favorise la lutte contre le décrochage scolaire ? Qu'est ce qui entrave la lutte contre le décrochage scolaire ? Quels sont les mots que vous associez au décrochage scolaire ?
	Selon vous, combien de pourcentage de votre temps de travail consacrez-vous à cette mission ?	
Souhaitez-vous ajouter autre chose ?		

Grille d'entretien semi-directif pour directeur adjoint chargé de Segpa

Thème	Questions	Relances-précisions
Définition du poste	Pouvez-vous m'expliquer quelles sont vos missions dans ce collège ? La question du décrochage a-t-elle été spécifiée dans vos missions ?	Depuis combien de temps sur ce poste ? Date obtention du diplôme ? Parcours antérieur ? Demande du poste ? Lettre de mission ?
	Participez-vous à des instances, des réunions, des commissions sur l'établissement ?	GPDS ?
Actions au sein du collège	Dans ce collège, le risque de décrochage des élèves vous semble-t-il plus élevé que dans un autre collège ?	Pourquoi ? Comment l'expliquez-vous ? A quel moment ?
	Comment est traité ce risque ?	Des instances particulières ? GPDS ? Point élève ? Des protocoles écrits ? Réunions ? Quel est le lieu ? De l'informel ? Réunion direction ? Mode de communication ?
	Y a-t-il un accueil particulier des nouveaux élèves ? Y participez-vous ?	6 ^{èmes} ? Arrivées en cours d'année ? CD ? Pouvez-vous me décrire la première journée d'un élève ?
	Intervenez-vous dans l'orientation et ou l'affectation des élèves ? Comment, de quelle manière ?	Lien avec CDO ? Lien avec école ? Lycée ? Suivi post 3 ^{ème} ?
	Y a-t-il des dispositifs particuliers mis en œuvre concernant le décrochage scolaire ?	Pouvez-vous me les décrire ? Sur quelle période de l'année ? Pour quels élèves ? Comment y entrent-ils ? Sur demande de qui ? De quelle manière y participez-vous ?
	Au niveau de l'établissement, comment est géré l'absentéisme ? Selon vous, y a-t-il un lien entre absentéisme et décrochage ? Quel est-il ?	Comment intervenez-vous ? Dossiers absentéisme ? Quel est le processus ? Quels systèmes de communication ?
	Comment sont organisées vos relations de travail avec les autres personnels du collège sur ce thème du décrochage ?	Pour vous, y a-t-il une personne qui s'occupe particulièrement de la thématique du décrochage scolaire au niveau de l'établissement ? CPE ? Adjoint ? Chef ? Réunions formelles, informelles ? Échanges d'infos ? Quels systèmes de communication ? Orale ? Écrite ? Mail ? Tel ?
	Selon vous, y a-t-il des élèves qui présentent particulièrement un risque de décrochage ?	Selon vous, quels sont les élèves qui décrochent le plus dans cet établissement ? Une sorte de profils de décrocheurs dans

		cet établissement ? Comment l'expliquez-vous ?
Actions au sein de la Segpa	Au niveau de la Segpa, y a-t-il des interventions particulières concernant le traitement du risque de décrochage ?	Pourquoi ? De quelle manière ? Comment ? Quelles actions ? Projet Segpa ?
	Au niveau de la discipline, des conseils de disciplines, quel lien faites-vous avec le risque de décrochage ? Selon vous, un élève de Segpa est-il traité de la même façon que les autres élèves sur cette question ?	Autre mesure qu'exclusion ? Suite exclusion ? Réaffectation ?
Travail en lien avec l'extérieur	Pouvez-vous m'expliquer le lien avec les professionnels extérieurs au collège au sujet du décrochage ?	Avec qui ? Comment est-il construit ? Projet ? Lien informel ? Formalisé ? Dans quel objectif ?
Évaluation des mesures	Comment est évalué l'efficacité des actions mises en place ?	A partir de données chiffrées ? Régulation lors de réunions ?
	Avez-vous l'impression qu'elles soient efficaces ?	
Représentation sur le décrochage	Avez-vous travaillé sur d'autres collèges auparavant ? Qu'est ce qui selon vous diffère ? Dans ce collège, selon vous y a-t-il un risque plus élevé de décrochage que dans un autre collège ?	Le fait d'être en REP+ ? Les élèves ? Le type de travail ? Les missions ? Les relations professionnelles dans le collège ?
	Selon vous, comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?	A quoi serait-il dû ? Quand démarre-t-il ? Pourquoi ? Quels seraient pour vous les facteurs de décrochage ? Quels sont les mots que vous associez au décrochage scolaire ?
	Selon vous qu'est ce qui favorise ou entrave la lutte contre le décrochage ?	
	Selon vous, qu'est ce qui favoriserait la persévérance ?	
	Selon vous, combien de pourcentage de votre temps de travail consacrez-vous à cette mission ?	
	Selon vous, êtes-vous suffisamment formée à la question du décrochage ?	

Souhaitez-vous ajouter autre chose ?		
--	--	--

Grille d'entretien semi-directif pour psychologue EDO

Thème	Questions	Relances-précisions
Définition du poste	Pouvez-vous m'expliquer quelles sont vos missions dans ce collège ?	Comment sont-elles définies ? Par qui ? Fiche de poste ? Temps plein ? Temps partagé ? Depuis combien de temps êtes-vous sur ce poste ? Date obtention du diplôme ? Parcours antérieur ?
	Participez-vous à des instances, des réunions, des commissions sur l'établissement ?	GPDS ? Réunion de direction ? Réunion SEGPA ? Équipe éducative ? CESC ? CVC ? Point élève ?
Orientation	Comment les élèves peuvent-ils vous contacter ? Par quel moyen sont-ils informés ? Pouvez-vous me dire quand ils vous contactent, sur quel thème vous contactent-ils ?	RV ? horaires d'ouvertures ? Demande écrite des parents ? Présentation à tous au début d'année ? Mot dans le carnet de liaison ? Pronote ? Et les élèves de Segpa, accès ?
	Intervenez-vous dans l'orientation des élèves avant qu'ils arrivent sur le collège ? De quelle manière ?	Pour les dossiers CDO ? Pour les dossiers MDPH ? Lien avec école ? Conseil école collège ? Lien avec psy EDA ? Intervention dans les écoles ? Réunion ? Équipe éducative ?
	Avant la classe de 3 ^{ème} intervenez-vous sur l'orientation des élèves ? Dans quel cadre ?	Orientation des élèves vers d'autres structures ? Information orientation ? Parcours Avenir ? Orientation Segpa en cours de collège ?
	Concernant les élèves de 3 ^{ème} , comment intervenez-vous dans l'orientation ?	OC ? Conseil de classe ? RV individuel ? Parents ? Informations générales ? Forum ? Affichage ? Accès aux élèves de Segpa ?
	Quel lien faites-vous entre orientation et décrochage ?	Pour quels élèves proposition orientation Segpa ? Et post collège ? Orientation subie, choisie ? Orienter pour prévenir décrochage ? Orienter une fois décroché ?
	Y a-t-il un accueil particulier des nouveaux élèves ? Y participez-vous ?	Des 6èmes ? Des arrivées en cours d'année ? Des CD ? Si non, qui les accueille ? Pouvez-vous me décrire la première journée d'un élève arrivant ici ?
Décrochage	Y a-t-il des dispositifs particuliers mis en œuvre concernant le décrochage scolaire ?	Pouvez-vous me les décrire ? Sur quelle période de l'année ? Pour quels élèves ? Comment y entrent-ils ? Sur demande de qui ? De quelle manière y participez-vous ?

	Au niveau de l'établissement, comment est géré l'absentéisme ? Selon vous, y a-t-il un lien entre absentéisme et décrochage ? Quel est-il ?	Comment intervenez-vous ? Dossiers absentéisme ? Quel est le processus ? Quels systèmes de communication ?
	Comment sont organisées vos relations de travail avec les autres personnels du collège sur ce thème du décrochage ?	Pour vous, y a-t-il une personne qui s'occupe particulièrement de la thématique du décrochage scolaire au niveau de l'établissement ? Réunions formelles, informelles ? Echanges d'infos ? Quels systèmes de communication ?
	Intervenez-vous plus particulièrement au niveau de la Segpa ?	Pourquoi ? Comment ? Quelles actions ?
	Selon vous, y a-t-il des élèves qui présentent particulièrement un risque de décrochage ?	Selon vous, quels sont les élèves qui décrochent le plus dans cet établissement ? Une sorte de profils de décrocheurs dans cet établissement ? Comment l'expliquez-vous ?
Travail en lien avec l'extérieur	Pouvez-vous m'expliquer le lien avec les professionnels extérieurs au collège au sujet du décrochage ?	Avec qui ? Comment est-il construit ? Projet ? Lien informel ? Formalisé ? Dans quel objectif ?
Évaluation des mesures	Comment est évalué l'efficacité des actions mises en place ?	A partir de données chiffrées ? Régulation lors de réunions ?
	Avez-vous l'impression qu'elles soient efficaces ?	
Représentation sur le décrochage	Avez-vous travaillé sur d'autres collèges auparavant ? Qu'est ce qui selon vous diffère ?	Le fait d'être en REP+ ? Les élèves ? Le type de travail ? Les missions ? Les relations professionnelles dans le collège ?
	Selon vous, comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?	A quoi serait-il dû ? Quand démarre-t-il ? Pourquoi ? Quels seraient pour vous les facteurs de décrochage ? Quels sont les mots que vous associez au décrochage scolaire ? La persévérance ?
	Selon vous, quelle plus-value apporte la psychologue dans la lutte contre le décrochage scolaire ?	Qu'est ce qui selon vous favorise ou entrave la lutte contre le décrochage scolaire ?
	Selon vous, combien de pourcentage de votre temps de travail consacrez-vous à cette mission ?	

	Selon vous, êtes-vous suffisamment formée à la question du décrochage ?	
Souhaitez-vous ajouter autre chose ?		

Grille d'entretien pour le référent décrochage

Thème	Questions	Relances, précisions
Cadre général de travail	Pouvez-vous m'expliquer quelles sont vos missions sur ce collège ?	Temps plein ? Répartition sur le temps d'enseignement et sur le dispositif ? Comment s'est décidé la répartition ? Au niveau de quelles instances ? Qui a défini ? En fonction de quoi ? Sur quels critères ? Est-ce changeant d'une année à l'autre ? Pour combien de temps la répartition est définie ? Pouvez-vous m'en dire plus ?
	Participez-vous à des instances, des réunions, des commissions sur l'établissement ?	GPDS ? Réunion Segpa ?
Dispositif décrochage	Vous êtes impliqués dans le dispositif de lutte contre le décrochage, est-ce une demande de votre part ?	
	Pouvez-vous m'expliquer le processus de mise en place de ce dispositif ?	Existait-il avant votre arrivée sur l'établissement ? Proposé ? Imposé ? Depuis quand est-il en place ? Pourquoi ? Comment cela a-t-il été décidé ?
	Comment les élèves entrent dans ce dispositif ?	Comment sont choisis les élèves qui y entrent ? Sur quels critères ? Combien d'élèves ? Pourquoi ce nb d'élèves ? Et si plus de demande ? Comment choisir ?
	Pouvez-vous me décrire le parcours d'un élève entrant dans ce dispositif ?	Emploi du temps d'un élève ? Comment cet emploi du temps est-il construit ? Par qui ? Quelles activités ?
	Quand en sortent-ils ?	Qui décident qui en sort ? Elèves ? Parents ? Profs ?
	Concernant l'évaluation du dispositif ? Comment savoir s'il est efficace ?	Il est évalué comment et quand ?
Et la Segpa ?	Les élèves de Segpa ont-ils accès à ce dispositif ?	
	Y a-t-il un ou d'autres dispositifs particuliers pour les élèves de Segpa ?	
Autre mesure contre le décrochage	Y a-t-il un accueil des nouveaux élèves ? Y participez-vous ?	Des 6 ^{èmes} ? Des arrivées en cours d'année ? Des CD ? Pouvez-vous me décrire la première journée d'un élève arrivant ici ?

	Y a-t-il d'autres mesures mises en place ?	Semaine de la persévérance scolaire ? Pouvez-vous me les décrire ? Sur quelle période de l'année ? Pour quels élèves ? Comment y entrent-ils ? Sur demande de qui ? De quelle manière y participez-vous ?
	Comment sont organisées vos relations de travail avec les autres personnels du collège sur ce thème du décrochage ?	Selon vous, y a-t-il une personne qui s'occupe particulièrement de la thématique du décrochage scolaire autre que vous au niveau de l'établissement ? Réunions formelles, informelles Échanges d'infos ?
Représentation sur le décrochage	Avez-vous travaillé sur d'autres collèges auparavant ? Qu'est ce qui selon vous diffère ?	Le fait d'être en REP+ ? Les élèves ? Le type de travail ? Les missions ? Les relations professionnelles dans le collège ?
	Selon vous, comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?	A quoi serait-il dû ? Quand démarre-t-il ? pourquoi ? Quels seraient pour vous les facteurs de décrochage ? Quels sont les mots que vous associez au décrochage scolaire ?
	Qu'est ce qui favorise ou entrave la lutte contre le décrochage scolaire ?	
Formation	Avez-vous eu une formation spécifique à ce sujet ?	Certificat de lutte contre le décrochage scolaire ?
	Pensez-vous qu'il faille une formation particulière à ce sujet ?	Est-ce que cela concerne tous les enseignants ? (ou juste les spé)La formation initiale ?
Souhaitez-vous ajouter autre chose ?		

Annexe II

Liste des entretiens effectués dans leur ordre chronologique par collège

D : distanciel

P : présentiel

E : enregistré

Collège A		Collège B		Collège C	
Dacs	P E	Dacs	P E	Dacs	P E
Assistante sociale	P E	CPE	D	Assistance sociale	P E
Psychologue	P E	Infirmière	P	Référent décrochage	D
				Psychologue	D

Annexe III

Transcription de l'entretien, anonymé, avec l'assistante sociale du collège C

Je vais commencer par vos missions sur le collège : est-ce que vous pouvez m'expliquer en tant qu'assistante sociale, quelles sont vos missions sur le thème du décrochage scolaire ?

Les missions d'une assistante sociale scolaire sont très larges et sur différents champs. Très brièvement, en fait, on est sur la protection de l'enfance ; on est sur la lutte contre le décrochage, bien sûr, et l'absentéisme ; c'est vrai qu'on différencie un peu les deux, décrochage et absentéisme, même si c'est une grande enveloppe ; on est également sur la lutte contre les violences donc, que ce soit le harcèlement, que ce soient les violences envers les autres. Ce sont les trois grands champs principaux.

Et à travers ça, on a plein de choses qui sont transversales. On est beaucoup aussi sur l'aide à la parentalité. On a vraiment un rôle centré sur l'élève, puisqu'on est service social en faveur des élèves, mais avec la particularité aussi de travailler avec les familles ; de travailler avec les partenaires extérieurs et d'être un petit peu ce lien entre l'intérieur de l'établissement et les partenaires internes, et également l'extérieur avec les familles et les partenaires.

D'accord, je vois que donc vous êtes un petit peu au carrefour entre l'intérieur et l'extérieur. Et du coup, à l'intérieur du collège, est-ce que vous participez à des instances, des réunions particulières sur ce thème de l'absentéisme ou du décrochage ?

Alors, nous avons cette année une direction qui vient de changer, donc il y a des choses en train de se modifier. Il y avait des réunions pour les élèves toutes les semaines. Là, c'est quelque chose qui est remis en route, mais qui va se décliner en GPDS, Groupe de prévention de décrochage scolaire ; l'objectif envisagé était de faire des réunions d'élèves comme les années précédentes à priori, avec la vie scolaire et le pôle médico-social, c'est-à-dire l'infirmière, l'assistante sociale et, une fois par mois, que ça soit élargi à d'autres partenaires. Mais honnêtement, je ne sais pas encore pour les autres partenaires.

Par contre, la spécificité dans cet établissement, c'est qu'alors que je suis arrivée il y a sept ans, nous avons mis en place depuis six ans une réunion mensuelle sur l'absentéisme. Donc tous les premiers jeudis du mois nous faisons le point sur les absences du mois précédent ; à ce groupe participe la psy l'infirmière la CPE et la direction.

Ce qui est différent, dans la réunion, c'est qu'on va parler des problématiques de comportement, on va parler de des élèves pour qui on a des inquiétudes ou qui nous ont été signalés par des professeurs, en sachant qu'on a aussi un groupe ressource harcèlement. Quand on sera sur des problématiques de type intimidation, il y aura encore un autre lieu où en parler. C'est pour ça que tout est enfin... on est en train de tout recalculer un petit peu.

Comme je disais, il y a l'absentéisme et le décrochage ; on est on peut être présent à l'école et déjà être décrocheur ; alors quand on est en réunion absentéisme, on parle effectivement des élèves qui sont absents de l'école ; on ne va pas parler des décrocheurs - « c'est simplement » décrocheurs entre guillemets - parce qu'un absent est décrocheur de fait. Mais sur les points élèves, sur GPDS notamment, on va plutôt parler des élèves qui sont présents mais qui sont en décrochage, parce que en (*sic*) difficulté ou par manque de concentration, enfin, pour x raisons, et qui sont présents. Ils sont là mais pour autant ils ne sont pas dans les apprentissages. Après, s'engage un questionnement sur pourquoi ils ne sont pas dans les apprentissages et comment on peut les aider à y entrer et, de ce fait-là, sur des élèves présents, et qui ne sont pas mal mais - on va dire - peut-être peu impliqués dans leur parcours scolaire ou dans les apprentissages.

Quel est le premier détecteur, qui va vous faire remonter ça ?

Ce seront essentiellement les profs principaux ou les profs ; ça passe par les profs principaux qui effectivement voient l'élève dans le groupe classe ; les CPE aussi ils vont voir l'élève plutôt hors de la classe et il y a aussi, enfin tout l'autre volet de ce qui se passe à la maison. Donc c'est vraiment le prof principal qui va alerter sur une situation ou qui, lui-même, sera peut-être alerté par d'autres collègues, ce qui va conduire à ce qu'il fasse remonter ces situations.

Il y a une sorte de processus écrit quelque part de procédure ?

Comme ça honnêtement alors non sauf quand on passe alors monsieur P. où il est la personne que vous devez contacter. Il vous en parlera bien mieux que moi ; sauf quand on passe par le cadre du dispositif d'accompagnement personnalisé donc le DAP que monsieur P. coordonne et où effectivement là c'est le professeur principal qui va alerter par le biais d'un PPRE ; mettre en place un PPRE et alerter monsieur P. qui va faire une rencontre avec l'équipe pédagogique ; poser un petit peu les questionnements de ce qui se passe et qui ensuite va pouvoir rencontrer la famille et mettre en place le dispositif d'accompagnement.

D'accord donc c'est quand ça passe par le DAP qu'il y a effectivement un protocole ?

Voilà sinon on va en parler en point élève, élève par élève ; on va pas (*sic*) parfois à ce moment-là proposer que le DAP se mette en place et du coup rentrer dans ce protocole.

D'accord

On a aussi des élèves qui sont décrochage et qui sont du coup dans des problématiques comportementales, oui donc là ce seront les professeurs principaux qui vont en parler ; mais autant pour ce qui est de difficulté de concentration, d'apprentissage ça va passer par le DAP et du coup par monsieur P. autant si on est sur une problématique de comportement on va être sur (*sic*) d'abord l'alerte qui va arriver au CPE et qui après pour le coup peut bifurquer sur le DAP ou sur d'autres suivis, suivi par CPE.

D'accord. Alors c'est exagéré de dire ça comme ça, mais vous distinguez donc ce qui au niveau plutôt difficulté scolaire, le repérage par les difficultés scolaires et le repérage plutôt par les problèmes de comportement

C'est ça alors c'est comme ça qu'on faisait. Alors c'est difficile pour moi de vous parler là aujourd'hui puisque comme je vous dis, les choses se mettent en route ; mais c'est vrai que l'année dernière sur les points élèves, il y avait une personne du dispositif DAP qui était présente au point élève donc on parlait et des élèves avec des difficultés d'apprentissage et des élèves qui ont des difficultés de comportement et puis parfois ils ont les deux.

Et le DAP peut se mettre en place pour des élèves qui n'ont pas forcément des problèmes d'apprentissage mais qui ont des problèmes de concentration et de comportement ; donc ils vont bouger dans le refus de travailler.

En fait le DAP pour vous expliquer en deux mots, c'est la possibilité de mettre en place un suivi par un adulte le temps des cours, dans certains cours auprès d'un élève. Alors pas dans tous les cours pas tout le temps pas sur toute l'année non plus, mais sur une période préétablie avec l'accord de l'élève bien sûr et l'accord de sa famille.

Et du coup parfois la personne qui est présente alors, ce sont essentiellement des assistants pédagogiques ou des AVS qui font partie de ce groupe DAP et qui vont en classe et qui parfois sont juste là pour dire à l'élève de plus se concentrer. Et puis donc aussi ils vont être plus réexpliquer les consignes mais parfois ça peut être couplé par des temps de tutorat individuel.

D'accord et vous en tant qu'assistante sociale du coup, comment est-ce que vous intervenez ?

Alors moi j'interviens peu dans le cadre du DAP enfin j'interviens même pas (*sic*) dans le cadre du DAP. L'année dernière on était sûr, entre guillemets « la décision de la mise en place du DAP » lors des réunions élèves. Maintenant c'est quelque chose qui est quand même bien rodé et les profs travaillent en direct avec monsieur P.

Donc moi je suis en lien avec le coordinateur de DAP sur les situations où je connais les familles où j'ai enclenché un suivi et puis je peux être moi comme tout à chacun dans la proposition de la mise en place.

Je vois un élève c'est arrivé il y a encore pas (*sic*) très longtemps j'ai vu un élève, il m'expliquait qu'il n'y arrive pas ; alors c'est un élève qui avait démarré sa 6^e en Segpa qui a réintégré l'ordinaire et qui est quand même en difficulté ; donc il est revenu me voir et voilà qui me dit « j'essaie mais j'y arrive pas ».

Donc je lui en ai parlé, et ça tombait bien le professeur principal lui en avait parlé ; donc en fait on essaie de pas passer à côté ; donc ce qui veut dire qu'on connaît tous le fonctionnement du DAP donc autant d'adultes qu'on est dans l'établissement et qu'on peut tout à fait en parler et requestionner, voir avec le professeur principal. Enfin moi en tout cas c'est quelque chose que j'ai en tête quand je reçois un élève dans les « outils » entre guillemets « les moyens possibles » pour l'aider ; ça fait partie des choses qu'on peut causer.

Mais comment ils vous contactent les élèves ?

C'est sur rendez-vous ou alors ils viennent comme ils veulent mais c'est moins cette année puisque maintenant, les élèves se déplaçaient comme ça jusqu'à présent, et depuis cette année les élèves de doivent être accompagnés.

En général les adultes laissent quand même un élève venir et puis sinon l'élève me dit « je voudrais vous voir » et je vais les récupérer en classe ou un surveillant va les récupérer en classe. Je leur demande si ça te dérange si c'est moi ou pas moi et globalement depuis que je le fais là en septembre, il y en a très peu qui me disent non je préfère que ça soit surveillant.

Vous êtes là tout le temps ?

Oui en REP⁺, c'est le collège C. à quatre-vingts pour 100 et j'ai 20 pour 100 du temps dédié pour le primaire donc j'ai deux écoles de rattachement.

Quand vous dites REP⁺ parce que selon si vous êtes REP⁺ ou pas il y a des choses qui changent sur votre emploi du temps ?

La répartition sur les REP, oui quand il n'y a pas de plus, les AS sont que sur le collège alors qu'on est en REP⁺ on a du coup du temps sur le primaire.

D'accord c'est le lien ?

C'est dans le cadre de de la liaison CM2- 6^e, et nous on intervient de fait sur le cycle 3 du coup voilà ; moi j'ai deux écoles de rattachement sur les trois ; en fait notre collège a trois écoles de rattachement et moi j'interviens sur deux, donc c'est dans le cadre du lien en fait.

Et du coup est-ce qu'il y a des choses particulières mises en place entre le passage de l'école primaire au collège ?

En fait non. Moi du coup comme j'interviens sur les écoles je suis présente aux équipes éducatives, je peux voir les élèves.

Et alors il y a quelques années, en fait, ce que j'avais mis en place, c'étaient des rencontres systématiques de tous les élèves de CM² pour parler de leur arrivée au collège, pour savoir si vous avez des inquiétudes, pour savoir si vous avez des questions *et cetera*.

Et les directeurs ont souhaité que ça ne se poursuive pas qu'il n'y ait pas de systématisme ; voilà, ce qui peut aussi s'entendre ; moi je trouve que c'est dommage parce que c'était vraiment, enfin les élèves me disaient que ça leur faisait du bien ; bah voilà donc ça les rassure et puis quand ils arrivaient ici ils pouvaient me reconnaître, ça pouvait faire un adulte de référence.

Mais par contre quand les enseignants primaires m'interpellent sur une situation en disant là il y a une famille qui est stressée où il y a une famille qui hésite à mettre son enfant au collège C parce qu'il y a une réputation, je suis amenée à voir les familles et pour le coup quand ce sont des élèves de CM² avec des familles de CM², je les rencontre ici, au collège.

Et puis là c'est vrai que sur les orientations, monsieur M.[le Dacs] arrive de plus en plus à être invité, donc ça évolue mais je pense que c'est pas de la mauvaise volonté, mais c'est que les rendez-vous s'enchaînent et que du coup informer tout le monde c'est souvent compliqué pour eux.

Mais vraiment je tente toujours à demander à être présente, notamment pour les élèves qui finalement n'arrivent pas en Segpa ; parce qu'on sait que ce sont des élèves qui sont quand même aussi en risque de décrochage, avec le risque d'être en difficulté et c'est vrai qu'en Segpa y a une pédagogie adaptée et du coup il peut mieux suivre. Et là je pense à une situation où la prof principale m'interpelle en me disant à priori relève de Segpa mais je sais pas (sic) si le dossier a été fait ; donc moi faut que je retourne à la pêche aux infos ; et là pour le coup sur cette situation j'ai encore pas de réponse claire alors que j'ai interpellé le directeur mais qui pour l'instant n'est pas en mesure de me dire si le dossier a été vraiment envoyé ou pas. Je me dis si j'avais été présente à l'équipe éducative, ça c'est dans mes notes et je saurais moi, je n'aurai pas besoin d'aller chercher les infos et je serais tout de suite à même de répondre au professeur.

Et on n'a plus le droit de contacter la DSDEN directement, je dois passer par M. [le Dacs] ou la conseillère technique de secteur, donc quand on a une question ou n'importe quoi ça prend du temps ; parce que à priori il y a eu pas mal enfin, il y a eu certains bureaux qui se plaignaient comme on est quatre-vingts assistantes sociales, d'avoir trop d'appels.

Je trouve que ça rajoute une étape qui n'est pas.. mais c'est voilà, mais c'est comme avant on pouvait appeler les greffiers directement, on peut plus voilà ; donc c'est plein de choses comme ça qui ont ralenti et qui du coup on met plus de temps à comprendre la situation

Mais en tout cas c'est vrai que moi j'essaie d'être présente sur ces équipes là que les familles acceptent ou pas l'orientation il est d'autant plus important quand ils n'acceptent pas.

Et concernant les élèves avec dossier MDPH, vous intervenez aussi ?

Alors pareil oui parce que quand on est invité on essaie aussi Je suis invitée aux ESS j'essaie d'être présente sur les cycles 3 , parce que sur les autres, je n'ai pas vraiment le temps ; mais c'est pareil, c'est aussi hyper important ; mais en fait je suis là pour transmettre après pour faire ce lien, même s'il y a des liens qui existent entre les enseignants, les profs ; mais malgré tout je trouve qu'il y a de déperdition de cette information et puis je reste aussi persuadée qu'il y a des informations qui relève du social et qui n'ont pas forcément à arriver au niveau du pédagogique.

J'allais vous demander aussi, c'est cette notion de secret partagé ?

Oui, comme on peut dire ça oui, c'est ça voilà je sais pas (*sic*) quel terme exact, mais du coup comment on arrive à articuler ; ça serait toujours dans ce but tout en même temps d'avoir un partage d'informations mais tout en respectant effectivement ce qui est très privé de leur famille ; puis l'influence que ça peut avoir aussi du regard qu'on peut porter sur l'élève et du coup ce changement de regard qu'on peut avoir.

Comment vous travaillez tout ça ensemble ?

Parce que bon j'avoue y a la psychologue, les enseignants, l'équipe de direction ; c'est vrai que c'est compliqué parce qu'on n'a pas tous le même secret professionnel et que ça, beaucoup de personnes ont encore quand même du mal à l'entendre ; et on est tous soumis à la discrétion ; voilà je cherchais ; face au fait que en tant qu'assistante sociale c'est comme les infirmières : les infirmières il y a le secret médical moi j'ai le secret professionnel ; ça c'est vraiment dans le code pénal ; donc effectivement on a entre guillemets « un niveau au-dessus » ; voilà c'est pas toujours évident parce que les directions, je ne parle pas précisément d'ici, mais les directions ont, enfin doivent veiller à ce que tout se passe au mieux dans leur établissement . Donc on a besoin, un sentiment en tout cas de nécessité d'informations pour pouvoir gérer au mieux.

Moi je me dis toujours que s'il y a des informations qui sont importantes à savoir ils les auront parce que voilà qu'en même temps tout n'est pas utile pour tous et souvent je fais le retour en disant si un professeur me donne une information est-ce que je le dis à tous les autres professeurs ? Non ben non, donc pourquoi on protégerait plus les adultes de notre institution que les élèves ?

Moi ce que je fais c'est que je demande vraiment aux familles ce que je peux dire et parfois je leur demande pas (*sic*), je leur dis, je vais le dire, d'accord, voilà c'est comme ça. Je veux pas (*sic*) en tout cas à dire des choses dans leur dos donc si pour moi c'est quelque chose qu'il faut que je dise, je leur explique pourquoi il faut le dire.

Voilà je vous donne un exemple si on travaille la mise en place d'une aide éducative pour une famille c'est plutôt quelque chose d'important à savoir quand même pour l'établissement On est sur une problématique ; alors je parle surtout par rapport aux problématiques de comportement mais une problématique : on a une famille qui adhère à la mesure de quelque chose, donc du coup on va pouvoir travailler avec cette famille. Si c'est des choses qui sont travaillées, que je ne dis pas l'établissement, on peut avoir une vision qu'il n'y a rien qui se fait. Donc ça une fois que je l'explique aux familles en général ils l'acceptent. Ils l'entendent donc je trouve que ça c'est important.

Après moi je vais être beaucoup aussi alors à mon secret professionnel ; voilà mais je travaille aussi au secret professionnel des autres c'est-à-dire que j'ai parfois des éducateurs sur des aspect sociaux qui se mettent en lien directement soit avec les prof principal, soit avec le directeur de Segpa et là pour le coup moi je ne suis pas très favorable. Je leur dis tout le temps que l'interlocuteur des travailleurs sociaux est travailleur social donc les choses vont être pour mettre en lien d'abord.

Ensuite moi je joue aussi en fonction des personnes là pour le coup ; il y a quand même aussi une notion de personne en fonction du pourquoi et du comment qu'est-ce qu'on dit, qu'est-ce qu'on fait, jusqu'où on va et du coup quand je sais qu'il y a des contacts qui seront en direct, j'apprécie pas (*sic*) trop ; après je me dis c'est aussi de leur responsabilité avec les familles.

Mais c'est vrai que moi je me retrouve parfois avec certaines personnes de la direction ou des professeurs qui du coup vont appeler les éducateurs ou les assistants sociaux avant d'appeler les familles. J'explique toujours il y a les éducateurs en complément et en soutien mais pas à la place. Voilà, et puis il faut aussi arrêter de penser que parce qu'il y a un éducateur on va l'appeler pour tout et qu'il va tout gérer : c'est qu'il n'y a pas que la scolarité à gérer ; donc il y a une année scolaire donc la scolarité à gérer c'est moi. Même s'il y a une mesure d'aide éducative les élèves qui ont des absences où qui sont en décrochage, je vais les voir je vais pas (*sic*) dire il y a une minute, c'est bon je m'en charge et ensuite je fais du travail avec l'éducateur sur ce problème-là.

Et quand il faut qu'il soit présent aux équipes éducatives si ça paraît pertinent, il est invité. Si c'est pas (*sic*) pertinent, parce qu'on a aussi des familles qui n'acceptent pas les mesures éducatives, c'est à moi. C'est comme ma présence moi selon les situations il y a des fois je me dis que vaut mieux pas que j'y sois parce que la famille j'ai fait une information préoccupante avant, et ils ne sont pas en confiance avec moi, donc moi je ne viens pas, en tout cas, même si je n'apporte rien, que je ne freine pas.

Moi je les connais les éducateurs et certains je les connais depuis des années donc je sais comment ils fonctionnent, je sais jusqu' où ils peuvent aller ou pas et je connais aussi les équipes en interne des établissements ; donc je voici la combinaison elle peut fonctionner ou pas donc c'est aussi pour ça que je suis au carrefour.

Donc vous parlez de l'ancienneté sur le poste parce que comme vous dites il y a cette connaissance du quartier dans lequel vous travaillez et des éducateurs, mais aussi des personnalités, où chacun a sa méthode de fonctionnement et puis est-ce qu'il y a des lieux, des moments formalisés pour mettre au point des missions de chacun, de repositionnement, de régulation ?

Alors individuellement oui, enfin en tout cas moi je suis quelqu'un qui dis les choses ; donc voilà j'essaie de dire sans agressivité aucune, parce qu'effectivement chacun on va un petit peu sur le terrain des autres ; donc moi aussi je vais sur le terrain des autres, parce qu'on a des missions qui sont quand même globalement les mêmes avec des formations et des fonctions différentes certes, mais les missions elles sont les mêmes.

Donc un prof va sur le terrain de l'éducatif ; quand tu vas sur terrain un petit peu d'aide à la parentalité là pour le coup je dis OK, mais il faut pas (*sic*) aller trop loin non plus : quand on questionne des parents sur à quelle heure se couche les enfants et cetera est-ce que c'est dans le cadre d'une équipe éducative que ça doit se questionner, où est-ce que c'est l'AS où l'infirmière qui leur questionnent en individuel ? Moi je suis plutôt favorable à ça parce qu'il est personne (*sic*) seule et même mal à l'aise aussi quand ils sont accueillis par 5 ou 6 personnes qu'il faut qu'il réponde comment il gère les couchers de leurs enfants. C'est pas (*sic*) évident.

Mais il n'y a pas de temps pour réguler vraiment parce que comme je vous disais tout à l'heure de toute façon on démarre le 30 août, on est déjà la tête dans le guidon et ça ne s'arrête pas avant 12 juillet ; donc on a malheureusement quelque part pas le temps de poser tout ça et puis j'ai envie de dire comme ça dépend aussi des personnes : il suffit qu'il y ait une personne qui change pour que le système change ; donc il faudrait qu'on fasse régulièrement ces régulations tous les ans et en même temps à tous les ans reparler de ses propres missions c'est pas évident non plus.

Enfin je trouve que c'est plus par la direction.

Vous savez, tout à l'heure, c'est vrai que sur certaines situations il y a des fois où je ne vois pas l'élève parce qu'alors je me dis que j'aurais vraiment ma place, mais quand on parle en point élèves d'une situation, parfois ça rassure de tout mettre en place.

Par rapport à une situation au début de l'année, on m'avait demandé de voir l'élève donc je l'ai vue. C'était en plus quelqu'un que je connaissais, donc ça fait vraiment du sens que ça soit moi à ce moment. Et ensuite il y a la petite sirène qui me dit « on m'a demandé de voir telle élève là », je vais mal, je vois pas pourquoi (*sic*) tu la vois cette enfant ; après ils vont dire tu dois faire ou pas faire ça ; à toi de voir, mais quel est l'objectif ? Que peut-être je fasse une orientation ? Écoute, si c'est ça moi je l'ai déjà travaillé, il y a déjà un rendez-vous prévu ; parce que sinon l'élève se retrouve avec cinq personnes en face d'elle, à qui elle doit répéter la même chose tout le temps à tout le monde ; alors je sais que ça peut rassurer sur les situations.

Mais c'est vrai que sur les situations de l'absentéisme, si on veut faire un signalement à l'inspection enfin DSDEN, on voit bien qu'il y a le volet infirmière, CPE, AS, médecin scolaire et puis là il n'y a absolument rien.

Donc c'est intéressant quelque part parce qu'on se dit du coup ça fait ça permet de mettre une réflexion en équipe, oui et puis d'un autre côté ça veut dire qu'en l'espace d'une semaine l'élève sera passé dans tous les bureaux.

Oui du coup lui comment il vit là : donc ça c'est vrai que moi parfois je me dis je le verrai, mais plus tard dans deux ou trois semaines, parce qu'il a déjà été vu par trois ou quatre

personnes. Alors après la question de comment il le vit, honnêtement je sais pas c'est pas quelque chose que je questionne.

Sinon donc vous parliez d'absentéisme et de décrochage, y a-t-il un lien ? Quel lien faites-vous entre absentéisme et décrochage ?

Voilà pour moi, le distinguo entre absentéisme et décrochage : le décrochage c'est l'élève qui est là, mais qui n'est pas dans les apprentissages, soit parce qu'en difficulté, soit parce que manque de motivation, pas de projet ; enfin voilà.

Et l'absentéisme, c'est celui qui est même plus dans l'école et donc il est en décrochage aussi ; c'est que c'est encore plus grave parce qu'il a même plus sa place, enfin il ne trouve plus sa place dans l'école quoi alors que l'autre à sa place dans l'école

L'absentéisme on regarde les élèves à partir de 4 demi-journées d'absence à priori non justifiée du point de vue médical.

Or ça c'est pareil non justifié ? Parfois on étudie quand même les dossiers où c'est justifié parce que qu'est-ce que oui qu'est-ce-que veut dire le justificatif quand on est en maladie dans certains cours ?

C'est vrai que cette année ça complique les choses, c'est la situation face, contre les suspicions.

Donc on a eu beaucoup de familles qui n'ont pas pu revenir dès la rentrée mais alors on a toujours des départs et des arrivées décalées quand même cet établissement mais là d'autant plus.

C'est vrai que cette année, c'est ce qu'on se disait, ça va être bien plus difficile de décortiquer ce qui est du justifié, pas justifié ce qui est déjà compliqué en temps ordinaire mais qu'il a le sera encore plus.

L'infirmière, elle n'était pas sur les réunions absentéisme, mais là elle va venir cette année donc du coup parce que je pense vraiment qu'elle a il y a un rôle important à jouer.

Donc savoir si on a des éléments par exemple, sans citer de nom, mais là il y avait une élève, moi je savais que la famille était sans logement ; donc du coup on avait des difficultés à revenir bien sûr ; donc là pour le coup secret professionnel, on est vraiment sur un secret partagé ; si je ne dis pas : oui je sais c'est un souci de logement ; enfin de toute façon là il y a beaucoup de choses au niveau du secret professionnel sinon on va pas, ça va pas le dire, et au final on se rend compte que la famille se livre à plein de personnes.

Je sais pas si ça vous intéresse des exemples, mais là par exemple, il y avait une situation, on n'arrivait pas à joindre la famille et donc moi je suis passé par le biais d'une collègue qui a les frères dans son établissement ; donc j'ai appris que le père était hospitalisé dans le coma donc forcément la famille ne répondait pas ; ça permet de se dire bon OK il y a des absences, mais on a quand même des informations qui justifient entre guillemets les absences, parce qu'on a quand même vu la famille en disant : là oui certes la situation est compliquée, mais votre enfant doit être à l'école ; on a reposé le cadre mais on ne va pas faire un signalement .

Par exemple, il y a une autre situation où c'est une élève qui a été absente de septembre à janvier de l'année dernière, complètement absente ; on avait réussi à la remettre dans la scolarité et il y a eu le confinement ; donc de nouveau absente de la rentrée ; donc là pour le coup c'était bien ma place, à moi d'assistante sociale de faire en sorte de recréer ce lien.

Donc est-ce qu'on fait un courrier ? Est-ce que on voit la famille ? Qui voit la famille ? Est-ce que c'est l'AS ? Est-ce que c'est l'infirmière ? Qui doit voir parce que c'est médical qui est mis en avant ? Est-ce que d'emblée on est sur un rendez-vous avec la direction ? Voilà ce moment-là, c'est au niveau de cette réunion qu'on essaie de se questionner aussi.

Quand même, le plus sûr, c'est ce que dit l'élève, pourquoi il absent, ce qu'il met en avant ou pas, parce qu'il y a quand même plein de fois où lui-même n'a pas de réponse à ça.

Mais est-ce que, puisqu'il est à la maison, est-ce qu'il est dehors, est-ce qu'il se met en danger ? Est-ce qu'il n'est pas là parce qu'il y a un souci dans la classe ? Est-ce qu'il y a un conflit avec un enseignant ? Est-ce que c'est un manque de motivation ? Est-ce que c'est une fuite ?

Alors dans un premier temps, 4 demi-journées c'est souvent un entretien avec l'élève sauf si moi je connais déjà la famille et que c'est un absentéisme récurrent.

En fait la spécificité aussi au niveau de cet établissement je pense qu'on est entre guillemets pas trop mauvais sur la gestion de l'absentéisme pas sur la résolution d'accord.

L'absentéisme, parfois aussi avant de faire un signalement à l'inspection académique, on met toujours en place une commission d'absentéisme : c'est-à-dire que la famille est convoquée d'accord par chef d'établissement avec au minimum prof principal au minimum et en fonction des situations l'infirmière.

Les choses sont vraiment signalées au moment où on a essayé de voir la famille, qu'on a réussi mais que la situation perdure ; on n'a pas réussi parce qu'on a une famille fuyante, et on se retrouve sans pouvoir trouver de solution.

Les retours qu'on a de la DSDEN, c'est qu'en général quand notre établissement envoie un dossier absentéisme on est dans mon timing : c'est-à-dire qu'on n'a pas trop laissé la situation pourrir, donc en même temps on n'a pas non plus fait trop attendre

Moi je demande à ce qu'il y ait une transmission procureur, c'est-à-dire que je ne suis même pas sûre l'idée qu'une convocation à la DSDEN pourrait débloquer les choses.

Et est-ce que vous avez des protocoles de mesure de l'efficacité de ces mesures ?

Efficace alors sur les petits absentéistes, mais c'est pour les élèves qui commencent à décrocher mais qu'on arrive à reprendre vite, oui, du coup il n'y a pas non plus plein d'autres problématiques conjuguées ; et où finalement on se dit c'est un passage, c'est une famille qui a un peu relâché, qui a moins regardé, un élève qui a un petit peu essayé de filouter aussi ; mais on n'est pas sur des situations où les jeunes sont loin de l'école.

Voilà donc les grosses situations d'absentéisme lourd, on va être honnête, on est sur plutôt du travail sur du long terme ; et parfois même, si c'est même pas (*sic*) la re-scolarisation qui est la priorité, c'est autre chose et tant que le reste n'est pas travaillé ; même la mesure éducative n'a pas forcément de résultats immédiats ; on a des élèves qui sont absentéistes qui sont déjà suivis par des éducateurs, ça n'empêche pas l'absentéisme.

Mais en tout cas on a cette quand même cette frange, enfin cette portion de d'élèves qui sont sur un entre-deux ; enfin voilà ils sont sur le fil.

Est-ce que vous avez remarqué qu'il y a des différences selon les classes ? Les années ?

Tous les ans ça change un petit peu mais il y a quand même globalement c'est sur le niveau de 4^e : on a le plus de problèmes de comportement.

C'est sûr niveau 4^e, on a plus de conseils de discipline, alors je parle sur les années précédentes parce que là cette année on verra mais sur les années précédentes.

C'est ma petite explication : peut-être avec une psychologie de comptoir, mais bon en 6^e, ils arrivent ils ont été bien accrochés quand même globalement au primaire ; il y a toujours des exceptions, mais on va parler quand même de façon générale, ils sont bien accrochés ; et en 6^e ils sont encore dans la découverte du collège, donc ils sont pas encore complètement grands , et ils sont encore dans je veux faire plaisir à papa et maman.

Du coup moi, quand je parle du sens de l'école avec des 6^e et même encore avec des cinquièmes, ils sont encore dans de toute façon l'école c'est obligatoire, et puis c'est important.

En 4^e, on n'est plus sûr, parce que ça a dû sens pour eux ou pas ; et les parents même s'ils vont avoir ce même discours , ils vont dire « bah je sais que c'est important ouais OK il veut ça je sais que mes parents ils veulent mais après c'est ce que moi je veux et pour quoi faire ». Donc je pense que ça correspond aussi à cette période de l'adolescence où tout est remis un peu en question, et où il faut trouver ses propres réponses, c'est pas juste parce que c'est obligatoire et c'est pas parce que c'est mes parents. Mais il en a marre et du coup les problèmes de comportement arrivent.

Est-ce que vous pensez que c'est particulièrement en REP+ ?

C'est la société qui se dégrade ; les choses se dégradent, que du coup je suis pas sûre (*sic*) que je connaisse plus de situations d'absentéisme ici qu'ailleurs, mais plus aujourd'hui qu'il y a 10 ans.

Après j'ai fait d'autres établissements mais quand même de REP⁺, parce que c'est ce que je préfère.

Mais c'est vrai que j'ai été sur S. L. M.³ pendant une année, j'avais moins de situations d'absentéisme.

Mais bon, est-ce qu'aujourd'hui je dirais la même chose en étant là-bas ? Je sais pas .

Je sais pas (*sic*). Enfin REP⁺, c'est quand même particulier.

Et ici c'est encore différent, d'être à V.⁴ ; ici, c'est un village et en fait les caractéristiques moi je trouve qu'ils sont hyper forts, c'est que on a des familles qui ne sont jamais allées ailleurs, qu'ils ont toujours habité ici. C'est assez fermé.

Et on a des familles qui ne travaillent pas ; donc parfois l'élève est le seul à se lever pour aller à l'école ; comment voulez-vous qu'il se lève quand il est le seul à se lever le matin, faut vraiment être motivé mais il arrive en retard, il se lève pas (*sic*) ; mais vous ? Ah bah moi non plus alors je me lève pas (*sic*) ; donc quand il y a des petits on est à l'école, ça amène à rythme ou du coup c'est qu'il n'y a pas que les élèves du collège qui se lèvent ; mais sinon parfois passée la 5^e, c'est le seul ; donc il y a quand même cette difficulté-là.

Il y a d'autres attraits dans le quartier, c'est-à-dire que on a quand même beaucoup de jeunes qui sont sans scolarité alors qu'ils ont plus de 16 ans, ou parfois moins de 16 ans, un décroché au sens scolarité, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'établissement.

Ils n'ont pas d'établissement ?

Soit parce qu'ils ont été exclus de plusieurs établissements ;

Nous on a un élève l'année dernière il avait déjà eu 4 conseils de discipline, il avait 16 ans 2 mois, après on l'exclut d'accord ; il a été repositionné nulle part.

Un autre élève qui fait jeune, qui était plus dans le quartier que dans l'école depuis 4 ans, il était plus connu malheureusement des services de police que des professeurs

C'est vrai qu'on est sur une cité où il y en a quelques-uns comme ça.

C'est vrai que là j'y pense, j'ai vu un élève qui commence à avoir quelques absences donc je l'ai vu cette semaine ; il m'a interpellé en me disant qu' il traîne avec tel élève ,que je connais, qui effectivement a été absent 4 semaines d'affilée ; d'accord donc là suspicion qu'il traîne dans les bandes parce que 4 semaines ça fait quand même beaucoup.

Il ne faut pas forcément tous guetteurs même s'il y en a qui le sont ; mais ils sont pas (*sic*) dans l'école ; ils sont pas dans la projection.

Mais bon si je prends cet exemple de jeune, pour faire venir sa famille on doit s'y prendre à 45 personnes et avoir 3 propositions de rendez-vous pour y arriver.

Donc on a aussi je pense qu'un des facteurs hyper importants sur le décrochage des élèves c'est le décrochage des parents oui alors sans dire qu'ils ne sont pas, que ce sont des mauvais parents qui ne s'occupent pas de leurs enfants, mais en tout cas où sont-ils dans la capacité de porter leur enfant dans la scolarité pour x raisons mais ils s'en sont pas (*sic*), ils ne peuvent pas.

Donc si on si on a un élève qu'on est en train de perdre si on arrive à raccrocher les parents il y arrive, si on n'arrive pas à accrocher les parents où la légitimité eux que le jeune donne à l'autorité de ses parents vraiment.

Il y a une famille la maman dit, « j'arrête pas (*sic*) de lui dire qu'il faut qu'il aille à l'école mais il m'écoute pas » ; effectivement je suis sûre que la maman lui dit, sauf qu'il n'écoute plus ; donc il faut pour le coup travailler l'autorité de la maman pour pouvoir après peut-être réussir à le remettre dans l'école.

³ Établissement qui n'est pas en REP⁺

⁴ Autre établissement en REP⁺

Donc c'est compliqué parce qu'il faut travailler sur d'autres facteurs et en même temps on sait que le temps pour travailler sur l'autorité de la maman n'est pas le même que le temps pour faire passer ce jeune au niveau supérieur.

Une question de temps c'est ce qu'on disait, sur du temps long parfois.

Et est-ce qu'au niveau des familles les actions particulières ?

Alors je trouve qu'il y a une action interne qui est vachement intéressante, je trouve c'est que le jour de la rentrée ici ; il y a des rendez-vous individuels avec le prof principal.

Donc tous les élèves sont reçus avec leurs parents par le prof principal, avec un accueil individualisé.

Pour moi en tant qu'assistante sociale, ça me donne souvent un indicateur d'accord parce que quand on vient sans ses parents, et le parent qui ne s'est pas excusé, parce qu'il travaille, parce qu'on arrive à modifier les rendez-vous, donc là quand les parents ne se sont pas manifestés, qu'il arrive seul c'est un indicateur.

Quand c'est un grand frère qui vient à la place du père c'est un indicateur.

Les familles qui ne se présentent pas au rendez-vous, ce qui est mis en place ?

C'est qu'il y a une réunion collective pour les parents accompagnés par le chef d'établissement sur la semaine de la rentrée et les élèves normalement ne démarrent pas.

Donc ça alors cette année je crois que ça pas touché énormément de famille ; je dirai 10 ou 12 peut-être ; les familles qui ne sont pas venues à la réunion collective sont vues individuellement ; vraiment quelque chose de très cadré au niveau de l'accueil des parents en début d'année.

Et ensuite, il y a des moments comme celui-là : rencontres entre professeurs et parents. Alors on fonctionne par semestres, donc à la fin du premier semestre, il y a les orientations concertées bien entendu pour les 3^e mais pour certains 4^e et quand il y a la proposition 3^e prépa métiers.

Et ensuite après les profs ici sont quand même vraiment en lien avec les parents et la majorité donne même leur numéro de portable ; ça c'est un autre encore un autre sujet.

Dès qu'il y a un incident, un souci, ils prennent très vite contact avec les parents lorsqu'on essaie de mettre aussi en place petit à petit c'est des choses aussi sur le positif. Voilà l'année dernière, il y a un café des parents qui avait été tenté mais qui n'a pas pu aboutir du fait du confinement.

Après on a essayé il y a 3 ans de faire des conférences auprès des parents.

Et moi tous les ans, sauf cette année parce que c'était particulier, on voyait aussi tous les parents de 6^e à la rentrée ; il y avait une réunion d'information sur le séjour d'intégration des élèves, les profs prenaient un demi-groupe ; nous on prenait l'autre demi-groupe de parents et inter changeait.

Nous on parlait de l'arrivée au collège, du rythme de comment un élève pouvait être accompagné aussi, c'est une façon de me présenter mais sans dire je suis assistante sociale

Ma mission c'est ça ça ça, (*sic*) donc je parlais pas du tout de mes missions d'accord mais je parlais des élèves aux parents.

Voilà laisser son enfant aller en 6^e c'est pas (*sic*) facile non plus pour les parents.

Ici on a un CESC aussi.

Ah oui vous pouvez m'en dire plus ?

Comme on a la chance d'être en REP+, on a quand même du monde, et notamment on a des coordinateurs de niveau, donc des professeurs qui sont impliqués dans le CESC par leur fonction de coordinateur de niveau et qui du coup s'investissent dans des projets.

Mais ça c'est quelque chose que j'ai senti de différent en arrivant d'un REP, il n'y avait à l'époque pas de coordinateur de niveau ou quand on faisait un CESC, il n'y avait pas de prof.

Là quand il y a des CESC les professeurs sont présents et même d'ailleurs pas que les coordinateurs de niveau, parce que d'autres font des projets aussi, donc on travaille essentiellement sur la lutte contre la violence, les conduites à risque, l'éducation à la sexualité.

Dans le cadre du conseil de vie collégien, on travaille sur le bien-être au collège avec le bien-être de façon générale ; et l'année dernière puisque là c'est les élèves vraiment qui amènent les sujets de réflexion ; l'année dernière on était sur les sanitaires ; pour les collèges vaste débat il y a ce problème depuis des années ; du coup ils sont vraiment acteurs pour le coup. Moi je fais partie du CESC du CVC et je trouve que c'est très intéressant.

Il y a la cité éducative aussi qui fait que on travaille bien avec les familles ; là on a notamment une maman de notre établissement qui est vraiment investie sur la cité éducative dans la réflexion de la mise en place des mesures de responsabilisation.

Donc les parents moi je trouve que s'ils veulent trouver une place dans cet établissement ils peuvent la trouver.

Il y a beaucoup de vraies instances où ils peuvent être entendu et du coup j'ai l'impression que ça débloque quand même beaucoup ce que j'appellerais le sentiment d'appartenance. Enfin voilà on peut prendre en fait quelle que soit la porte d'entrée, tout se déroule là et je suis bien là et voilà je suis fier d'être dans ce collège.

Et c'est vrai qu'il y a des travaux d'élèves qui sont mis en avant comme on a le CDI on a une documentaliste qui est à fond dans les projets aussi et qui met en avant plein de choses de ce que font les élèves.

Enfin il y a tellement de choses à gérer et un changement de direction qu'il va y avoir un passage.

Donc ça faut que chacun retrouve ses marques donc voilà la chef d'établissement était bien d'accord pour dire qu'on allait bien sûr faire quelque chose mais pas là dans l'urgence comme ça il faut prendre le temps d'y réfléchir.

Ça me fait penser il y a la semaine de la persévérance scolaire il y a quelque chose aussi ?

Alors honnêtement peut-être je ne sais pas pour l'instant je sais pas (*sic*) on n'en a pas parlé.

D'accord merci, il y a beaucoup de choses que je ne connaissais pas ; merci beaucoup je vais arrêter l'enregistrement. J'ai beaucoup appris.

Je sais pas (*sic*) si ça répond à toutes vos questions

Vous m'avez beaucoup apporté dans ma réflexion, merci.

NOM : CHAUMAT	Prénom : Muriel	Session : 2021
Diplôme : D.D.E.E.A.S.		
TITRE du mémoire : RÔLE DU DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE SEGPA DANS LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE		
Mots-clés : décrochage-Segpa-DACS-territoire-établissement		
<p>Résumé :</p> <p>La question du décrochage a émergé dans les politiques publiques sous différents termes depuis les années 70. Elle fait encore actuellement l'objet de nombreuses publications proposant des définitions, des explications et des comptages.</p> <p>Des dispositifs de lutte contre le décrochage sont mis en place dans les collèges, collèges où sont scolarisés des élèves en Segpa.</p> <p>Il s'agit dans cette étude d'une enquête sur trois établissements avec Segpa, implantés dans des territoires sociologiquement différents, dans le département du Rhône.</p> <p>La variable sociologique, favorisée ou non, influence-t-elle les actions, les acteurs et la place de la Segpa dans la lutte contre le décrochage scolaire dans l'établissement ?</p> <p>A la suite de cette enquête, la variable questionnée semble n'avoir qu'une influence relative face au fonctionnement interne de l'établissement.</p> <p>Je propose alors un positionnement du DACS qui est un changement de paradigme, à savoir des pistes pour piloter la persévérance.</p>		